66e ANNEE (7e SÉRIE) N° 43 25 OCTOBRE 1956

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F.-M. CATHERINET
Protonotaire apostolique
Directeur

R. DESVOYES
Chanoine honoraire de Langres
Codirecteur

NOTES MARIALES

SOMMAIRE

I. *Marie et le Protévangile :* 1. T. Gallus ; 2. J. Unger ; 3. N. Assouad.
II. *Marie associée à Jésus :* 4. B. Prada ; 5. X. (sur J. Pinsk) ; 6. M. Quéméneur.
III. *Royauté de Marie :* 7. M. Peinador ; 8. P.-L. Suarez ; 9. A. Rivera ; 10. A. Santiago Navarro ; 11. Franquesa-Sebastian.
IV. *Marie et les écrits johanniques :* 12. Armand Thyes ; 13. F. M. Braun.
V. *Mariologues et Mariologie :* 14. J.-B. Bauer ; 15. P. Balic ; 16. J. Alfaro ; 17. Mario Vicenti, J. Unger ; 18. T. Gallus.
VI. *Varia :* 19. A.-M. Lépicier ; 20. *Simples indications* (Ephemerides Mariologicæ ; Nouvelle Revue théologique ; Estudios Eclesiasticos ; Marianum ; Nouvelle Revue mariale ; Revue thomiste) ; 21. L. Volen.

L'article du 10 mai (p. 297-308) attend quelques compléments. C'est principalement aux revues que nous le demanderons, tout en y ajoutant la recension d'un ouvrage publié au cours du semestre écoulé.

I. — MARIE ET LE PROTEVANGILE

1. — L'étude du sens mariologique du Protévangile est reprise par le P. T. Gallus, S. J., dans le fascicule III de *Marianum* (1955). S'inspirant de la Bulle *Munificentissimus Deus,* G. estime que Pie XII, présentant Gen., III, 15, comme un argument scripturaire susceptible de suggérer l'Assomption mariale, admet implicitement le sens mariologique littéral du texte. Toutefois, ajoute-t-il prudemment, les modalités diverses de l'interprétation mariologique demeurent des opinions que le pape n'entend pas dirimer. Mais la constitution apostolique attire explicitement l'attention du théologien sur l'antithèse Eve-Marie, laquelle nécessairement nous reporte au texte de la Genèse. Elle professe l'union très intime de la Vierge et du Christ dans le combat engagé contre le serpent infernal. Doctrine que l'A. retrouve déjà chez les écrivains du IIe siècle.

Il s'agit précisément de S. Justin et de S. Irénée. Trois auteurs récents ont nié le sens mariologique de Gen., III, 15 chez S. Justin. Ce sont Fr. Drewniak (P. Leander, O.S.B.), *Die mariologische Deutung von Gen.,* III, 15, *in der Väterzeit* ; St. Stys, S. J., *De antithesi « Eva-Maria » ejusque relatione ad Protevangelium apud Patres,* dans *Collactanea Theologica,* XXIII (1952), p. 318-365 ; J. Michl, *Der Weisbessame* (*Gen.,* III, 15), *in spätjüdischer und frühchristlicher Auffassung* (II), dans *Biblica,* XXXIII (1952), p. 476-496. C'est à l'encontre surtout des conclusions de Stys que G. entend rétablir la pensée de S. Justin, d'après le *Dialogue,* c. 45 et 100. Sa conclusion personnelle est très ferme : Justin, vers la fin du IIe siècle, est un défenseur résolu du sens christologique du Protévangile, un docteur convaincu du principe de la rétorsion divine impliquée dans l'antithèse Eve-Marie (Gen., III, 15). Quant à S. Irénée, tout en concédant que l'évêque de Lyon retient le sens mariologique de Gen., III, 15, les trois auteurs combattus par G. se refusent à y voir une relation avec l'antithèse Eve-Marie. S'appuyant principalement sur la doctrine irénéenne de la « récapitulation », G. s'efforce de démontrer que l'antithèse Eve-Marie est bien dans la pensée d'Irénée.

Cet article constitue un nouvel et excellent chapitre s'ajoutant aux études antérieures du savant mariologue. Ces études, on le sait, sont réunies dans les deux volumes publiés sur l'interprétation mariologique du Protévangile. L'*Ami* les a présentées en 1950, p. 97 et 1954, p. 289. Les *Estudios eclesiasticos* de Madrid (juillet-sept. 1955) en ont fait un éloge sans restriction. L'auteur de la recension qui leur est consacrée, le P. Fr. de Paule Solà, S. J., félicite son confrère d'avoir fourni aux théologiens contemporains des arguments victorieux en faveur du sens mariologique du Protévangile.

* *

2. — C'est encore ce sens qu'entend défendre le P. Dominic J. Unger, capucin, dans *Mary is the Woman of the First-gospel* (Gen., III, 15), (Marie est la femme du Protévangile), dans *Marianum,* 1956, fasc. I, p. 62-79. C'est à un point de vue très particulier que se place notre auteur : l'exégèse n'intervient ici que très indirectement. Dans l'encyclique *Humani generis,* Pie XII avait écrit que « le magistère doit être pour tout théologien, en matière de foi et de mœurs, la règle prochaine et universelle de la vérité » (Ed. Bonne Presse, p. 9) ; doctrine également rappelée dans l'allocution adressée aux membres du Congrès marial international de 1954 (Rome). L'A. cherche donc, dans les documents pontificaux les textes se rapportant à l'interprétation mariologique du Protévangile.

S. Pie V : Dans la Bulle du Rosaire (sept. 1569), Marie est décrite *quæ germine suo tortuosi serpentis caput obtrivit et cunctas hæreses sola interemit, ac... mundum primi parentis lapsu damnatum salvavit.*

Plus explicite est *Paul V* qui, à la femme de la Genèse joint la femme de l'Apocalypse :

Ipsa tot figuris, tot prophetarum visionibus ac vaticiniis antea præmonstrata ac a sanctis Patribus diu exspectata, tandem veniens in splendore virtutum et gratiarum omnium ornata, salutifera fecunditate sua liberavit nos a captivitate, ac *serpentis capite contrito, sole amicta, lunam habens sub pedibus*, victrix et triumphatrix *duodecim corona stellarum coronari* ac super choros angelorum exaltata, Regina cœli et appellari promeruit. (Bulle *Immensæ bonitatis*, 27 oct. 1615).

Texte doublement intéressant, non seulement en raison de l'interprétation mariologique de Gen., III, 15 et de Apoc., XII, 1 ; mais encore pour l'allusion à l'exaltation de Marie sur les chœurs angéliques et à sa royauté céleste.

L'A. passe ensuite au XIXe siècle. Un bref rappel est fait à l'encyclique *Ubi primum* de *Pie IX*, demandant aux évêques leur avis sur la définibilité de l'Immaculée Conception (2 février 1849). La Vierge Marie y est proclamée « celle qui a brisé de son pied la tête de l'antique serpent » (*antiqui serpentis caput virtutis* contrivit).

Mais c'est la bulle *Ineffabilis* qui fournit les textes les plus expressifs. Trois passages surtout retiennent l'attention :

(Patres Ecclesiæque scriptores) docuere divino hoc oraculo clare aperteque præmonstratum fuisse misericordem humani generis Redemptorem, scilicet Unigenitum Dei Filium Christum Jesum, ac designatam Beatissimam ejus Matrem Virginem Mariam, ac simul ipsissimas utriusque contra diabolum inimicitias insigniter expressas.

Ainsi, selon la bulle *Ineffabilis*, la femme qui doit écraser la tête du serpent est la bienheureuse Vierge Marie, et sa descendance est d'abord Jésus-Christ, Fils de Dieu, annoncé dans l'oracle comme le futur Rédempteur du monde. Le texte est connu et a été abondamment utilisé par les théologiens.

Le texte pontifical continue en ces termes :

Quodcirca, sicut Christus Dei hominumque Mediator, humana assumpta natura, delens quod adversus nos erat chirographum decreti... ; sic Sanctissima Virgo, arctissimo et indissolubili vinculo cum eo conjuncta, una cum illo et per illum sempiternas contra venenosum serpentem inimicitias exercens ac de illo plenissime triumphans, illius caput immaculato pede contrivit.

C'est ici encore l'affirmation de l'association intime du Christ Médiateur et de sa Mère, la Vierge Marie, dans la lutte contre le serpent et des inimitiés perpétuelles entre le serpent et la Vierge, permettant à celle-ci de lui écraser la tête sous son pied immaculé.

Plus loin, on trouve encore une nouvelle et explicite affirmation du sens mariologique de Gen., III, 15 :

Tum professi sunt gloriosissimam Virginem fuisse parentum reparatricem, posterorum vivificatricem, a sæculo electam, ab Altissimo sibi præparatam, a Deo, quando ad serpentem ait : « Inimicitias ponam inter te et mulierem », prædictam, quæ procul dubio venenatum ejusdem serpentis caput contrivit.

A la lumière de ces textes, la plupart des théologiens se sont ralliés au sens mariologique du Protévangile. Le recueil publié par V. Sardi, à l'occasion du cinquantenaire de la définition du dogme de l'Immaculée Conception, *La solenne definizione del domma dell' Immacolato Concepimento di Maria santissima* (Rome, 1904-1905) en fournit de nombreux témoignages et le recueil plus récent des pétitions pour le dogme de l'Assomption (Hentrich et de Moos ; cf. *Ami*, 1946, p. 79 ; 1949, 498 ; 1950, 105) y fait écho. Aussi l'A. conclut avec les auteurs du dernier recueil : *Juxta unanimem ergo consensum Patrum verbis Proto-Evangelii plenæ prædicantur diabolum inter et Mariam inimicitiæ, plenissima Mariæ de diabolo victoria.*

De *Léon XIII*, la lettre *Augustissimæ Virginis* sur le Rosaire (12 sept. 1897) contient une évidente allusion au Protévangile : *Ubi autem volvi cœpere sæcula, lapsis in culpam humani generis auctoribus infectisque eadam labe posteris universis, quasi pignus constituta est instaurandæ pacis atque salutis.*

Plus directe est l'affirmation de *S. Pie X*, dans *Ad diem illum* (2 févr. 1904) : *Mariam utique, serpentis caput conterentem, prospiciebat Adam, obortasque maledicto lacrymas tenuit.*

Pour la canonisation de S. Gabriel dell'Addolorata et de sainte Marguerite-Marie Alacoque, *Benoît XV* rappelle la compassion de Marie aux souffrances de Jésus en vue de notre salut :

Ut Adam primus feminam habuit in prævaricatione sociam, sic alter in salutis nostræ reparatione participem voluit eam, quam de cruce « mulierem » appellando, Evam alteram declaravit, id est Matrem ineffabiliter dolentem omnium hominum, quibus ipse ut vitam acquireret, moriebatur.

Le « mulier » de la Croix appelle ici le « mulier » de la Genèse.

Combattant le communisme athée dans *Divini Redemptoris*, *Pie XI* demande que l'on recoure à l'intercession de Marie : *deprecatrice apud Deum utentes Deipara Immaculata, quæ, ut olim antiqui serpentis caput contrivit, ita semper tutissimum præsidium est invictum « Auxilium Christianorum ».* — Toujours et encore, Marie est la femme qui écrase la tête du serpent.

Voici enfin *S. S. Pie XII*, glorieusement régnant, insistant sur la même interprétation, en quatre documents différents :

Bulle *Munificentissimus*, proclamant le dogme de l'Assomption :

Maxime autem illud memorandum est, inde a sæculo II, Mariam Virginem a Sanctis Patribus veluti novam Hevam proponi novo Adae, etsi subjectam, arctissime conjunctam in certamine illo adversus inferorum hostem quod, quemadmodum in protevangelio (Gen. III, 15) præsignificatur, ad plenissimam deventurum erat victoriam de peccato ac de morte.

Dans *Fulgens Corona* (8 sept. 1953) le Saint-Père reprend le raisonnement des théologiens pour déduire l'Immaculée de la sentence portée par Dieu contre le serpent tentateur :

Primo autem hujus doctrinæ fundamentum in ipsis Sacris Litteris cernitur, in quibus rerum omnium Creator Deus, post miserum Adæ casum, tentatorem corruptoremque serpentem hisce verbis alloquitur, quæ non pauci ex Sanctis Patribus Ecclesiæque Doctoribus atque plurimi probati interpretes ad Deiparam Virginem referunt : « Inimicitias ponam inter te et mulierem, et semen tuum et semen illius... » Atqui, si aliquando Beata Virgo Maria, utpote hereditaria peccati labe in suo conceptu inquinata, divinæ gratiæ evasisset expers, eo saltem etsi brevissimo temporis vestigio,

inter ipsam et serpentem non ea sempiterna, de qua inde a primæva « traditione » usque ad definitionem solemnem Conceptionis Immaculatæ Virginis fit mentio, inimicitia intercessisset, sed potius quædam subjectio.

On remarque, chez Pie XII, une nuance très nette dans l'affirmation relative à l'interprétation du Protévangile : *Fulgens corona* parle de « non pauci », parmi les Pères et les Docteurs de l'Eglise et de « plurimi » parmi les interprètes sûrs de l'Ecriture. C'est une preuve que ni Pie XII, ni ses prédécesseurs n'ont voulu porter une décision d'autorité sur le sens du mot « femme » dans le Protévangile.

La même assertion, en termes presque identiques, se retrouve dans le message aux membres de l'Action catholique italienne (8 déc. 1953). Nous traduisons le texte italien :

> Déjà, après la malheureuse chute d'Adam, la première prophétie sur Marie, selon l'interprétation d'assez nombreux Pères et Docteurs, parle d'inimitié entre Elle et le serpent ennemi de Dieu et de l'homme. De même qu'il lui est essentiel d'être fidèle à Dieu, ainsi doit-elle être victorieuse du démon. Sans aucune tache, Marie a foulé aux pieds la tête du serpent tentateur et corrupteur.

L'encyclique *Ad Cœli Reginam* institue la fête de la royauté de Marie. Ici, l'association Adam-Eve, Jésus-Marie, est mise en relief et nous reporte à la sentence du paradis terrestre :

> Dans l'œuvre du salut spirituel, Marie fut, par la volonté de Dieu, associée au Christ-Jésus, principe de salut, et cela d'une manière semblable à celle dont Eve fut associée à Adam, principe de mort, si bien que l'on peut dire de notre Rédemption qu'elle s'effectue selon une certaine « récapitulation », en vertu de laquelle le genre humain, assujetti à la mort par une vierge, se sauve aussi par l'intermédiaire d'une Vierge... On peut donc légitimement en conclure que, comme le Christ, nouvel Adam, est notre Roi parce qu'il est non seulement Fils de Dieu, mais aussi notre Rédempteur, de même, par une certaine analogie, on peut affirmer que la Sainte Vierge est Reine, non seulement parce qu'elle est Mère de Dieu, mais aussi parce que, comme une nouvelle Eve, elle fut associée au nouvel Adam.... Jésus-Christ seul, au sens plein, propre et absolu, est Roi ; cependant Marie aussi participe à sa dignité royale, bien que d'une manière limitée et analogique, parce qu'elle est la Mère du Christ-Dieu et qu'elle est associée à l'œuvre du Divin Rédempteur dans sa lutte contre ses ennemis et le triomphe qu'il a obtenu sur eux tous. (*Doc. cathol.*, 1954, col. 1416, n. 37).

Pour être plus près de la pensée pontificale, nous avons donné en latin les textes se rapportant directement à l'interprétation mariologique de Gen., III, 15. Sans doute, les libertés permises dans l'interprétation de ce texte subsistent ; néanmoins les déclarations pontificales semblent favoriser singulièrement l'interprétation mariologique.

* *

3. — Ne quittons pas le Protévangile sans signaler une note du P. Niccola ASSOUAD, O.F.M., sur la pluralité de sens littéral qu'on pourrait découvrir en ce texte inspiré. Une telle conception permettrait de concilier les interprétations divergentes et de réconcilier des « frères ennemis », (*E' Polysemos il Protoevangelo*, dans *Marianum*, 1956, p. 83-88). *Videant periti.*

II. — MARIE ASSOCIEE A JESUS

4. — Nous retrouvons ici les pensées et souvent les textes invoqués tout à l'heure à propos du Protévangile. Sous un titre, qu'il faut citer intégralement pour en saisir toute la portée : *Consociationis Deiparæ Virginis cum Christo adversus novatorum censuras vindicatio juxta Pii XII magisterium*, le P. B. Prada, C.M.F. entend dénoncer le péril causé par les attaques protestantes au sujet du culte marial. *Ephemerides mariologicæ* (1956 fasc. I, p. 5-43). Déjà Luther reprochait à l'Eglise catholique d'avoir fait de la Vierge une idole, à laquelle des honneurs divins sont rendus. Les mêmes reproches sont aujourd'hui encore formulés : dans une précédente consultation (cf. *Ami*, 1956, p. 541-546) nous avons étudié les causes profondes de ces critiques, et montré qu'elles tiennent non à des considérations accessoires, mais à l'essence du catholicisme. C'est précisément cette même thèse que défend B. Prada, mettant par là les lecteurs en garde contre les tendances minimisantes de certains prêtres allemands, qui accusent Pie IX et Léon XIII d'avoir donné au culte marial une impulsion excessive.

« Faut-il conserver le Christ seul ou le Christ et Marie ? » tel est le problème.

Deux affirmations fondamentales résument toute la doctrine catholique ; et Pie XII les a mises en relief dans ses enseignements. — On doit, en premier lieu, affirmer le fait ou le principe de l'association intime de la Vierge avec le Christ. Il en résulte un parallélisme étroit entre les privilèges et les doctrines concernant le Christ et la Vierge Marie. — En second lieu, une fois bien précisée la nature de cette association, on voit qu'elle n'apporte aucune transformation à la religion chrétienne. Il est clair, en effet, que l'association du Christ et de la Vierge n'est pas une exigence nécessaire de nature ; elle dépend de la volonté divine. Seul, de droit propre et par nature, le Christ est Médiateur et Sauveur; mais seule Marie, unie à son Fils d'une manière intime et indissoluble, est, non par droit propre ni par nature, uniquement par une élection divine toute gratuite, Médiatrice et Coopératrice à la Rédemption avec le Christ. De plus, dans l'œuvre universelle du salut et de la justification, le Christ est la source et le principe ; la Vierge est coprincipe, non certes en coordination et sur un plan principal d'égalité, mais en subordination et en dépendance du Christ dont dérive toute sa vertu et son efficacité.

Ainsi l'accusation protestante est-elle à rejeter : l'explication catholique montre le vrai sens de l'association de la Vierge Mère au Christ : il ne s'agit nullement d'affirmer deux centres essentiels et deux principes égaux ; le Christ est le seul principe essentiel ; Marie n'a qu'un rôle accidentel et subordonné. Ainsi l'association de Marie à Jésus dans l'œuvre rédemptrice se réalise en dépendance du Christ. Sur une position aussi forte, pas de concession « minimisante » à faire aux protestants.

Nous avons rencontré déjà plusieurs textes de Pie XII affirmant l'association intime de la Mère et du Fils et où, tout en mettant en garde les théologiens et les prédicateurs contre « les opinions pri-

vées de fondement, dont les expressions exagérées dépassent les limites du vrai », le Pape condamne « une étroitesse d'esprit excessive quand il s'agit de cette dignité unique, sublime et presque divine de la Mère de Dieu » (*Ad cœli Reginam, éd. cit.*, n. 43).

A la lumière de ces principes, l'A. défend successivement, en justifiant sa position par des textes pontificaux, la « corédemption mariale »; la médiation et l'intervention de Marie en faveur des pécheurs, la dispensation de toutes les grâces par la Vierge, l'union du Christ et de Marie dans l'apostolat : en somme, en tous points, l'axiome « *ad Jesum per Mariam* ». De son exposé, c'est surtout la conclusion qu'il importe de retenir : pas d'*irénisme* déplacé, effaçant le rôle de Marie, afin de mieux attirer au Christ les dissidents. C'est d'ailleurs l'attitude préconisée par Pie XII à plusieurs reprises. En ce qui concerne les Orientaux dont la dévotion à la Vierge est traditionnelle, l'association de Marie à Jésus peut être un moyen de réaliser leur réunion à l'Eglise romaine. Pie XII se tourne affectueusement vers « ceux qui sont séparés de nous par un schisme antique » et les invite « à s'unir aux prières et supplications collectives, connaissant leur profonde vénération pour l'insigne Mère de Jésus-Christ et leur culte pour l'Immaculée Conception » (*Fulgens corona*, éd. cit, col. 1291). Mais les protestants ne sont pas oubliés:

Que la Bienheureuse Vierge Marie voie aussi tous ceux qui s'honorent du nom de chrétiens et sont unis au moins par les liens de la charité, tourner vers elle leurs yeux, leurs âmes, leurs prières, implorant cette lumière qui éclaire les esprits d'une clarté surnaturelle, et demandant cette unité grâce à laquelle finalement, il n'y aura plus qu'un seul bercail sous un seul Pasteur (Id., *ibid.*).

La définition des nouveaux dogmes marials, Immaculée Conception, Assomption, ne saurait être considérée comme un obstacle au retour des protestants eux-mêmes. Notre auteur se montre sévère, peut-être trop sévère, à l'égard d'évêques qui jugeaient l'une et l'autre définition peu opportune. Mais le principe qu'il défend est juste : on ne saurait voiler une vérité certaine ou un dogme pour favoriser l'union sur un autre point de doctrine plus accessible à des « frères séparés ». Toutefois, ce qu'on peut faire, c'est appliquer le principe énoncé par S. Thomas (I^a, q. 1, a. 8) :

La science sacrée, n'ayant pas de supérieure, devra elle aussi disputer contre celui qui nie ses principes. Elle le fera au moyen de preuves proprement dites si l'adversaire concède quelque chose de la révélation : c'est ainsi que par des appels à la doctrine sacrée nous formons des arguments d'autorité contre les hérétiques et, au moyen d'un dogme, combattons ceux qui en nient un autre.

Ailleurs, le Docteur Angélique (*Quodlibet*, IV, art. 18) énumère quelques applications de ce principe général :

Si, par exemple, on discute avec des Juifs, on apportera les autorités de l'Ancien Testament. Si c'est avec des manichéens, qui rejettent l'Ancien Testament, il faudra se servir seulement des autorités du Nouveau. Que si c'est avec des schismatiques, qui reçoivent l'Ancien et le Nouveau Testament, mais n'admettent pas la doctrine de nos saints, comme sont les Grecs, il faut, avec eux, s'appuyer sur les autorités du Nouveau ou de l'Ancien Testament et des docteurs qu'ils admettent.

L'application aux protestants, dans la question de la Vierge Marie, de cette méthode apologétique est facile ; la réussite sera certainement plus difficile. En tout cas, procéder du mieux connu au moins connu, de la vérité admise à la vérité rejetée, ce n'est pas tomber dans l'irénisme condamnable. Il eût peut-être été opportun de le faire remarquer. La nuance en vaut la peine. Quoi qu'il en soit, une vérité demeure incontestable : dans la doctrine catholique, à plusieurs reprises énoncée par Pie XII — c'est la conclusion de l'étude du P. Prada — le culte de la Vierge n'apporte aucune opposition, aucune diminution du culte dû à Jésus-Christ. Les privilèges accordés à Marie n'enlèvent rien au rôle d'unique Rédempteur, d'unique Médiateur suprême qui est celui du Christ :

Si l'on scrute la question à fond et attentivement, on voit aisément que le Christ Notre-Seigneur a, en réalité, opéré de facon très parfaite la rédemption de sa divine Mère. Car c'est en prévision de ses mérites qu'elle fut préservée par Dieu de toute souillure héréditaire du péché. Aussi bien la dignité infinie de Jésus-Christ et son œuvre d'universelle Rédemption ne sont ni amoindries ni atténuées par ce point de doctrine ; elles sont bien plutôt exaltées au plus haut point.

C'est donc sans fondement que nombre de non catholiques et de novateurs accusent ou critiquent notre dévotion envers la Vierge, Mère de Dieu, comme si nous retranchions quelque chose au culte qui n'est dû qu'à Dieu et à Jésus-Christ. Tout au contraire, tout honneur et toute vénération accordés à notre Mère céleste viennent sans nul doute rehausser la gloire de son divin Fils. N'est-ce pas de lui que dérivent, comme de leur première source, toutes les grâces et tous les dons, même les plus hauts, et, au surplus, « ne sont-ce pas les parents qui sont la gloire de leurs enfants » ? (Prov., XVII, 6) (*Fulgens Corona*, ed. cit., col. 1284-85)[1].

* *

5. — Nous avons entendu le P. Prada faire allusion aux tendances minimisantes de certains prêtres à l'égard de la Sainte Vierge. Le Pape les a réprouvées d'un mot dans un passage de l'encyclique *Ad cœli Reginam*, blâmant « l'étroitesse d'esprit excessive quand il s'agit de cette dignité unique, sublime et presque divine de la Mère de Dieu » (voir ci-dessus). *Marianum* (fasc. IV (1955). p. 527-531) apporte de ce « minimisme mariologique » (d'après l'*Osservatore romano* du 7 juillet 1955) un exemple typique venu d'outre Rhin. Il s'agit de la dissertation de J. Pinsk, *Grundsätzliche und praktische Erwägungen zur christlichen Verkündigung im marianischen Jahr* (Berlin, 1954, p. 24). Comme l'indique le titre, il s'agit, à la lumière des principes, mais aussi pratiquement, de savoir comment annoncer aux chrétiens la célébration de l'année mariale. Les idées du prêtre Pinsk avaient été exposées dans une réunion sacerdotale à Berlin, et y avaient provoqué une forte

[1] On peut à ce sujet cueillir une délicieuse pensée de S. Jean Eudes : « Il nous faut regarder et adorer son Fils en elle (Marie) et n'y regarder et adorer que lui ; car c'est ainsi qu'elle veut être honorée parce que d'elle-même et par elle-même, elle n'est rien, mais son Fils Jésus est tout en elle. Il est son être, sa vie, sa sainteté, sa gloire, sa puissance et sa grandeur. » Cité par le P. Barbé, *La Vierge dans la Congrégation de Jésus et Marie*, dans *Maria*, t. III, Beauchesne, 1954, p. 168.

réaction. Voici en quels termes, l'*Osservatore romano* apprécie ladite conférence (nous traduisons du texte de *Marianum*) :

Il est très certain que plusieurs des assertions émises par l'auteur de l'opuscule sont justes et peuvent être admises sans discussion. Mais en aucune manière on ne peut admettre sa tendance, nettement visible et manifeste, à vouloir placer la Vierge sur le même plan que les autres créatures. Aucun catholique certes ne nie que Marie est une « créature », qu'elle même a été « rachetée », qu'elle « a reçu de Dieu » tous ses privilèges et toutes ses grâces, qu'elle est un « membre de l'Eglise ». Marie elle-même l'a proclamé, bien avant tous les autres, alors qu'elle prononçait ces paroles pleines à la fois d'humilité et de grandeur : *Fecit mihi magna qui potens est* (Luc, I, 49). Ce nonobstant, la Vierge a été enrichie de prérogatives tellement exceptionnelles qu'elle s'en trouve élevée incomparablement au-dessus de toutes les créatures. De plus, elle a coopéré à la grâce reçue de Dieu d'une manière si parfaite que, sous ce rapport également, elle surpasse toute autre créature. Si, en conséquence, l'Eglise rend à Marie un culte supérieur au culte de tous les autres saints, lequel, pour ce fait, est appelé du mot usité depuis tant de siècles *culte d'hyperdulie*, cela montre que Marie, tout en étant créature, tout en ayant reçu ses grâces de Dieu, ne demeure pas simplement au niveau des autres créatures, mais qu'elle possède une grâce qui l'élève sur toutes créatures, anges et saints. Il est donc impossible de dire, comme l'affirme le prêtre Pinsk, que Marie par ces privilèges, « n'est pas séparée de nous, mais que la grâce qui nous est conférée répond réellement et essentiellement à la sienne, bien que l'application et l'intensité de la grâce en Marie soit différente » (p. 12 sq.). On peut se demander quelle grâce en nous correspond réellement et essentiellement à la grâce de la maternité divine ? Les conséquences de la maternité divine auraient-elles réellement et essentiellement des correspondances en nous ?

L'auteur cherche aussi à atténuer la valeur du *fiat* de Marie dans l'Incarnation. A coup sûr, aucun théologien ne dira que le consentement de la Très Sainte Vierge a « produit » l'Incarnation. Mais, d'autre part, le *fiat* n'aurait-il été que l'assentiment de la Vierge à devenir physiologiquement Mère de Jésus ? Ou plutôt n'était-il pas, comme l'enseigne la tradition catholique depuis les premiers temps du christianisme, l'expression de sa volonté de prêter ses services à l'ensemble de l'œuvre rédemptrice du Fils qu'elle concevait ?

Sur la base de cette interprétation trop étroite du *fiat*, l'auteur affirme ensuite que la tâche de Marie fut achevée avec l'entrée de Jésus dans sa vie publique. Ce sont seulement les paroles « *Mulier, ecce filius tuus* » (Jo., XIX, 26) qui lui auraient confié une « association officielle (*Zuordnung*) à l'Eglise apostolique » (p. 9). Une telle association, au contraire, a été donnée à Marie avec la maternité divine, essentiellement et inséparablement d'elle. S. Pie X a dit à ce sujet : « La Vierge n'a pas seulement conçu le Fils de Dieu afin que, recevant d'elle la nature humaine, il devînt homme ; mais afin qu'il devînt encore, moyennant cette nature reçue d'elle, le Sauveur des hommes... Aussi, dans le chaste sein de la Vierge, où Jésus a pris une chair mortelle, là même il s'est adjoint un corps *spirituel* formé de tous ceux *qui devaient croire en lui* ; et l'on peut dire que, tenant Jésus dans son sein, Marie y portait encore tous ceux dont la vie du Sauveur renfermait la vie » (Encycl. *Ad diem illum*, 2 févr. 1904 ; trad. de la Bonne Presse, *Actes de S. S. Pie X*, t. I p. 77). La parole « *Mulier, ecce filius tuus* » ne créa pas la maternité spirituelle de Marie, mais la confirma et la promulgua, comme l'a dit le Souverain Pontife glorieusement régnant, comme un droit et un titre lui appartenant déjà pour d'autres raisons. « Ainsi, celle qui corporellement était la Mère de notre Chef devint spirituellement la mère de tous ses membres, par un nouveau titre de souffrance et de gloire » (*Mystici Corporis Christi* ; éd. et trad. de la Bonne Presse, p. 62).

On comprend que pour le rév. Pinsk de telles considérations n'ont pas de valeur. Il fait abstraction, d'une façon excessive pour ne pas dire totale, du Magistère ecclésiastique et avec lui de la Tradition catholique de dix-neuf siècles en s'attachant exclusivement à l'Ecriture sainte que, d'ailleurs, il interprète à sa manière. Il se place ainsi en opposition ouverte avec les principes fondamentaux qu'il est nécessaire de suivre dans toute investigation théologique (cf. *Humani generis, supra*) et qui, pour la mariologie en particulier, ont été de nouveau rappelés par le Souverain Pontife Pie XII. Rien d'étonnant donc que l'auteur dont il est question ne sache pas s'orienter en face des difficultés émises par les protestants (objections du reste très anciennes et déjà cent fois réfutées) ; aucune merveille qu'il élabore des explications personnelles, qui contrastent avec la Tradition divine et les documents du Magistère authentique de l'Eglise.

Pour ne donner que quelques exemples, l'auteur se dresse contre le titre souvent donné à Marie de « Toute-Puissance suppliante », comme si, par ce titre, étaient obscurcies et finalement annulées les promesses faites par le Seigneur aux disciples qui prieraient en son nom (Jo., XVI, 24). Il trouve « objectivement blasphématoire » la formule présentant Marie comme « la mère qui nous aime », qui nous soit plus proche et plus familière que le Christ et que le Père (p. 11). Il s'efforce de justifier son sentiment par une longue dissertation dogmatique, de tout point superflue, car, dans le cas présent, une simple distinction suffit entre aimer d'un amour *effectivement* ou *affectivement* plus fort. La phrase, souvent usitée, que « le Christ ne peut ni ne veut refuser aucune demande que lui adresse sa Mère », lui semble « théologiquement périlleuse » (p. 17) : en transférant sentimentalement l'autorité maternelle, au sens de la famille humaine, à la relation unissant Marie à Jésus, « on court le péril de ne pas définir exactement le mystère de l'Incarnation et de mal comprendre la relation de Jésus à sa Mère » (p. 4). Des expressions comme celle-ci : « Un serviteur de Marie ne périra pas » sont, selon le révérend Pinsk, « des lieux communs mariologiques », transmis sans examen, de bouche à bouche, de livre à livre, mais qui peuvent facilement conduire « à une confusion d'idées ».

L'auteur démontre, en somme, qu'il manque de toute la sensibilité qui permet à l'âme chrétienne de manifester son amour pour la Madone. Les explications quelquefois forcées et contournées, qu'il apporte pour justifier ses incertitudes, ne sont en réalité que *passus extra viam*.

L'opuscule de Pinsk a d'ailleurs, par ordre du Saint-Siège, été retiré du commerce.

* *

6. — C'est encore l'association de Marie et de Jésus, ou tout au moins un aspect de cette association que le P. M. QUÉMÉNEUR expose dans un court et substantiel article de la *Nouvelle Revue mariale* (1056, II), sous le titre « *Assomption et Mystère pascal* ».

L'Assomption de Marie doit s'installer et se contempler dans la lumière de Pâques. Ce n'est ni l'âme ni le corps séparément qui sont glorifiés en Marie, mais sa personne même dans toute son intégrité. La piété filiale du Christ glorieux le por-

tait à ne pas abandonner à la pourriture la chair qui lui avait donné sa chair. Sans doute, la glorification de tout homme est une participation à la mort, à la Résurrection et à l'Ascension du Christ. Mais chacun à son rang : en tête le Christ comme prémices, ensuite ceux qui seront au Christ, lors de son Avènement (I Cor., xv, 24). L'Assomption de Marie ne fait pas exception à la loi générale.

> Elle est d'abord configuration à la mort-résurrection du Sauveur. Sans doute certains théologiens vont jusqu'à affirmer l'immortalité de fait de la Vierge. Et le Souverain Pontife ne semble pas avoir tranché définitivement la question de la mort de la Mère de Dieu. Mais peu importe le mode de configuration, mort physique ou mort morale et mystique. L'essentiel est que Marie a subi le baptême de la mort du Christ pour recevoir les effets de sa résurrection. Comme la Mère avait inscrit ses traits sur la physionomie de son Fils, par l'Assomption c'est le Fils qui décalque les caractères glorieux de son corps sur celui de sa Mère. Similitude des corps soulignant une ressemblance plus accentuée de leur âme (p. 70).

L'Assomption de Marie est participation de l'Ascension en même temps que de la Résurrection de son Fils. Toutefois,

> les deux mystères (Ascension et Assomption) sont séparés dans le temps, car la résurrection de Jésus devait être le fondement de la foi des apôtres et des disciples. C'est pourquoi durant les quarante jours, apôtres et disciples devaient être les témoins du Christ ressuscité. Pour la Vierge la même nécessité ne s'imposait pas et le mystère de la Résurrection et de la montée au Ciel a pu s'accomplir pour elle en un seul et même temps. Comme le Seigneur, mais toujours en dépendance de lui, la Vierge a inauguré ce jour sa mission céleste (p. 70-71).

Les caractères personnels de l'Assomption affirment dans l'au-delà l'association de Marie et de Jésus en faveur de notre humanité. L'humanité tout entière participera à la résurrection du Christ; mais l'humanité comme telle « sera reprise, rassemblée, surnaturalisée dans l'Eglise » (P. M.-J. Nicolas, O. P.). La Mère de Dieu, déjà ressuscitée et glorifiée « est projetée devant l'Eglise comme le signe, la figure de ce qui doit un jour s'accomplir en elle ». Mais ce n'est pas dire assez : au Ciel, comme le Christ, Marie, à son rang et subordonnée au Christ, est Médiatrice, Médiatrice dans l'application du salut à chaque chrétien, Médiatrice auprès du Médiateur dans l'obtention même du salut. Ainsi,

> pour ne pas briser l'unité du mystère pascal du Christ, il faut y intégrer l'Assomption de Marie ; prolongement et terme céleste de sa fonction rédemptrice. En sorte que l'Assomption ferait de la Vierge non pas uniquement une glorifiée, mais, en relation avec le reste de l'humanité, une « glorificatrice ».

Par là même, Marie est pleinement notre Mère, et plus qu'une Mère, une Reine. L'image du Christ s'asseyant à la droite du Père nous signifie la prise de possession par Jésus de son Royaume céleste ; le couronnement de Marie symbolise son intronisation dans le Royaume de son Fils : « il ne s'agit pas là d'un parallélisme issu d'une piété ingénieuse, mais ignorante, il s'agit plutôt de l'insertion du mystère de Notre-Dame dans tout le mystère pascal qui se perpétue jusqu'à la parcusie » (p. 76).

III. — LA ROYAUTE DE MARIE

Les fascicules III-IV des *Ephemerides Mariologicæ* (1955) sont entièrement consacrés à la royauté de Marie.

7. — Un premier article du P. M. Peinador, s'intitule *Propedeutica a la « Ad cæli Reginam »*. Il s'agit, — le titre l'indique, — de la portée doctrinale de l'encyclique *Ad cæli Reginam.* La conclusion de l'auteur résume bien tout son exposé. En voici la traduction :

1° L'encyclique *Ad cæli Reginam*, si elle n'est pas une définition dogmatique, comme l'est *Munificentissimus Deus*, s'apparente nonobstant à elle, en tant qu'elle propose à notre foi une vérité communément et universellement reçue dans l'Eglise : la royauté de Marie. Cette doctrine se présente, en effet, comme une authentique conclusion théologique, déduite des autres vérités : maternité divine et coopération à l'œuvre rédemptrice ; et, de plus, elle s'offre comme une vérité contenue dans les sources de la Révélation, Ecriture et Tradition.

2° Les trois documents (pontificaux, bulles *Ineffabilis*, *Munificentissimus Deus*, *Ad cæli Reginam*) ont mis en relief la connexion et l'harmonie intimes entre l'Immaculée Conception, l'Assomption et la Royauté de Marie ; trois vérités qui se complètent et s'éclairent mutuellement, démontrées qu'elles sont presque par les mêmes arguments.

3° D'une manière spéciale, l'encyclique *Ad cæli Reginam* a insisté sur le principe de l'association de Marie avec Jésus, comme la nouvelle Eve avec le nouvel Adam, dans l'œuvre de la Rédemption. Il n'est pas difficile de découvrir le lien commun et la raison des trois privilèges marials ; pour y parvenir, comme à son ultime fondement, (il faut remonter) au Protévangile, cité explicitement par *Munificentissimus Deus* et *Fulgens Corona*, tandis qu'y fait allusion *Ad cæli Reginam*.

4° Le processus démonstratif des trois documents est semblable : présenter le sentiment commun de l'Eglise sur ces trois vérités en procédant ensuite à leur démonstration par l'évolution historique de la croyance de l'Eglise, en connexion avec l'Ecriture et la Tradition quant à leurs manifestations respectives et simultanément en présentant les raisons théologiques.

5° On doit observer en ces documents comment l'argumentation théologique des Ecoles s'incorpore au Magistère de l'Eglise, lequel authentique la valeur et l'efficacité de la raison théologique.

6° Pour sa part, l'encyclique *Ad cæli Reginam*, sans dirimer les questions controversées entre théologiens, les oriente cependant vers une conception de la royauté de Marie en raison de son action maternelle et amoureuse dans l'acquisition et la distribution des grâces.

7° De plus en plus se dessine dans les documents pontificaux l'étroite union et l'analogie de Marie et du Christ, des mystères les concernant tous deux, de sorte que la mariologie s'intègre dans la christologie.

8° De cette sorte, les trois documents du Pontife actuel Pie XII que nous avons étudiés en les comparant entre eux, constituent pour le théologien catholique une absolue et pleine sécurité concernant les progrès acquis en mariologie dans les derniers cent ans à partir de la définition de l'Immaculée Conception et, en même temps des normes sûres et des orientations claires pour atteindre les objectifs non encore acquis, mais que s'efforcent louablement de découvrir ceux qui approfondissent le mystère de Marie, Mère de Dieu et généreuse Associée du divin Rédempteur.

* *

8. — L'article suivant (Pablo Luis Suarez) étudie « la Royauté de Marie dans les documents ecclésiastiques ». L'auteur entend démontrer qu'aussi

bien que la foi des fidèles, le Magistère suprême de l'Eglise a affirmé cette prérogative de Marie, non pas en la définissant, mais en la supposant et en partant d'elle pour rendre à Marie les hommages qui lui sont dus comme à la Reine universelle du ciel et de la terre. Il a adopté dans son rappel des autorités, l'ordre chronologique, qui permettra de suivre plus facilement le déroulement de cette vérité au cours des âges.

Du v^e^ au x^e^ siècle, les textes colligés sont assez peu nombreux. Seul S. Léon le Grand (v^e^ s.) nomme Marie Virgo *Regia ;* la plupart des autres dénominations, empruntées à des textes grecs, seraient mieux traduites en latin par *Domina* (en grec : δέσποινα). On peut citer, en ce sens, la rétractation de l'hérétique Macaire, celle de Cyrus d'Alexandrie; puis quelques déclarations des papes Jean VII, Etienne II, Adrien II, et de différents conciles. — Du x^e^ au xv^e^ siècle, l'auteur cite Innocent III (*Regina cœli*), Boniface IX (*Regina Mater Virgo Regia venustissima*); Sixte IV (xv^e^ s.) inaugure la terminologie qui se fixera dans l'Eglise avec le titre de « Reine des cieux » (*Regina cœlorum*). Au début du xvi^e^ siècle, le V^e^ concile du Latran s'est clos avec des invocations qui proclament Marie souveraine de toute la création :

Sola tu Virgo dominaris astris
Sola tu terræ, maris, atque cæli
Lumen, inceptis, faveas, rogamus,
Inclyta nostris

Paul III (1534-1549) fait sien le bréviaire du cardinal Quinones dans lequel fréquemment est affirmée la royauté de Marie.

Exaltata est sancta Dei genitrix super choros angelorum ad cælestia regna... Maria Virgo cælos ascendit, gaudete, quia cum Christo *regnat* in æternum... Regali ex progenie Maria exorta refulget... O gloriosa Domina, excelsa super sidera...

« Reine très puissante », lit-on dans les Actes du concile de Trente (sess. xxiii); « *Regina cœlorum* gloriosa », dit Sixte-Quint.

Plus fréquentes sont les affirmations pontificales du xvii^e^ au xix^e^ siècle. Dans la bulle *Immensæ bonitatis*, Paul V (1605-1621) donne presque une définition de la royauté mariale :

...serpentis capite contrito, sole amicta, lunam habens sub pedibus, victrix et triumphatrix, duodecim stellarum corona coronari, ac super choros angelorum exaltata, *Regina cœli et terræ appellari promeruit.*

« Reine des cieux », « Reine du trône empirée », « Impératrice du ciel », tels sont les titres accordés à la Vierge par Urbain VIII. Le titre de « Reine du ciel » se lit de plus en plus fréquemment dans les textes pontificaux (Innocent XI, Innocent XII, Clément XI, Benoît XIII). Benoît XIV appelle la Vierge Marie « Reine du ciel et de la terre » (Bulle d'or *Gloriosæ Dominæ*). Tout en accordant à Marie le titre de « Reine des cieux », Clément XIII affirme de plus sa primauté (*in omni gente primatum tenuit*). Pie VI consacre pour ainsi dire le titre de *Cœli Regina*, et sous son successeur Pie VII, des indulgences sont accordées aux invocations : « Reine du ciel, ma Souveraine, ma Reine du paradis... » ; et les litanies de la Vierge sont approuvées avec les invocations connues : « Reine des anges, Reine des patriarches, Reine des prophètes, Reine des apôtres, Reine de tous les saints... » De très belles expressions de Léon XII introduisent de nouvelles modalités : « *Regina mundi* et *totius creaturæ* » aura désormais droit de cité à côté de *Regina cœli*. A plusieurs reprises, Pie IX, dans la bulle *Ineffabilis*, invoque Marie comme Reine, et Léon XIII, dans ses admirables encycliques à l'occasion du Rosaire consacre la royauté de Marie.

Les papes du xx^e^ siècle affirment plus nettement encore, si possible, la doctrine de la royauté mariale.

Quatre textes de S. Pie X : une prière du début du pontificat du saint pape, invoque Marie « nel cielo *ove regnate gloriosa* » (24 août 1904); une invocation : « Je vous salue, *o Reine du ciel et de la terre*, à l'empire de qui est soumis tout ce qui est au-dessous de Dieu » (24 déc. 1907) ; « Reine des apôtres » (Exhortation *Hærent animo*, (4 août 1908) ; enfin, pour le VII^e^ centenaire de la fondation de l'ordre des Mineurs : « *Regina ordinis vestri ; ...cœli Regina* ».

De Benoît XV, une nouvelle invocation à la quatrième année de la grande Guerre (1917), *Reine de la paix...*

Les textes de Pie XI sont multiples. L'oraison à la Madone de Pompéi (20 juillet 1925), comporte les invocations : « Reine des victoires, Reine glorieuse, Reine de la paix et du pardon, Souveraine consolatrice des affligés, Grande et glorieuse Souveraine », puis ces belles louanges :

Vous siégez, Reine couronnée, à la droite de votre Fils, couronnée d'une gloire immortelle sur tous les chœurs des anges ! Vous étendez votre domaine aussi loin que s'étendent les cieux ; à vous sont soumises la terre et toutes les créatures qui y habitent. Votre domaine s'étend jusqu'à l'enfer et vous seule, ô Marie, nous arrachez des mains de Satan. Vous êtes la Toute Puissance par grâce.

Le pape des missions place cette divine entreprise sous le sceptre de Marie, spécialement la Pieuse Union missionnaire du clergé : *Apostolorum missionumque Regina, patronam veneratur ac sub ejus patrocinio finem sibi propositum prosequitur.*

Sans s'attarder à l'encyclique *Ad cœli Reginam* étudiée plus loin (n. 9), l'A. cite de S. S. Pie XII le discours *Magnas tibi agimus* qui commémore les huit lustres de son sacerdoce, où le pape invoque Marie « Reine des habitants du ciel et des hommes », mais surtout la lettre *Dum sæculum* (15 avril 1942), où déjà se lit comme une déclaration solennelle de la royauté de Marie : « *Quemadmodum Christus Jesus universorum Rex est et Dominus Dominantium... ita alma ejus Genitrix Maria* Regina Mundi *a christifidelibus honoratur... cum eadem Beata Virgo fruitur sempiterna in cælis beatitate, ac triumphali redimita corona Angelorum est hominumque consalutata* Regina.

* *

9. — L'encyclique *Ad cœli Reginam* fait fréquemment appel à la tradition pour justifier le titre de « Reine » accordé à la Vierge Marie. Il a donc semblé opportun au P. Rivera de grouper dans une brève recension les textes les plus

importants qui justifient, chez les Pères, la confiance exprimée par le Saint Père :

« Nous ne voulons pas, dit celui-ci, proposer au peuple chrétien une nouvelle vérité à croire, car le titre même et les arguments qui justifient la dignité royale de Marie ont été de tout temps abondamment formulés et se trouvent dans les documents anciens de l'Eglise et dans les livres liturgiques » (Edition de la Bonne Presse, n. 6).

Un certain nombre d'auteurs et de textes ont été cités par Pie XII : tout d'abord les textes scripturaires sur lesquels les commentaires de Pères établissent la royauté et la souveraineté mariales ; puis les affirmations patristiques elles-mêmes, de S. Ephrem, de S. Grégoire de Nazianze, du pseudo-Origène, de S. Jérôme, de S. Jean Chrysostome, de S. Epiphane, de S. André de Crète, de S. Germain, de S. Jean Damascène et enfin de S. Ildefonse (éd. citée, n. 8-20). L'article *La Tradicion en la « Ad cœli Reginam »*, s'inspirant des travaux antérieurs sur le même sujet, suit le développement de la pensée des Pères dans l'affirmation de la royauté de Marie. Trois auteurs lui ont principalement servi de guides : le P. H. Barré, *Marie, Reine du monde*, dans le *Bulletin de la Société française d'Etudes mariales* (1937) ; *La Royauté de Marie pendant les neuf premiers siècles*, dans les *Recherches de science religieuse*, 1939, p. 129-162, 305-334 ; le P. M. J. Donnelly, S. J., *The Queenship of Mary during the Patristic period*, dans *Marian Studies*, 1953, p. 82 sq. ; le P. Luis, rédemptoriste, *La Realeza de Maria*, Madrid, 1942. D'autres travaux ont été consultés, en particulier ceux de M. Laurentin, de dom Capelle, de Mgr Cerfaux, du P. Balic, O.F.M., du P. A. Rush, C. SS. R., du P. Jugie, etc. C'est dire l'intérêt que présente la courte mais riche synthèse du P. Rivera. L'A. l'a partagée en deux tableaux : la tradition jusqu'au v^e^ siècle ; la tradition du VI^e^ au VIII^e^ siècle. Excellent florilège, dont les mariologues pourront faire un bon instrument de travail.

* *

10. — Nous ne faisons que signaler l'étude suivante *La Realeza de la Virgen en los poetas espanoles*. Elle est, elle aussi, divisée en deux parties : la royauté de Marie dans les chants, principalement d'Alphonse X le Sage ; la poésie postérieure à Alphonse X. Tous les titres se rapportant à la royauté de Marie y sont invoqués et mis en relief. — Voici la conclusion de l'A. Santiago Navarro :

Une fois de plus, nous pouvons conclure combien vive et enracinée dans l'âme du peuple espagnol la dévotion à la Vierge et la foi en tous ses privilèges et prérogatives. Chaque nouveau pas fait par l'Eglise dans la définition de dogmes se rapportant à la Mère du Verbe Incarné ou l'institution de quelque fête en relation avec elle apporte une preuve que jamais l'Espagne ne se détourne de la lumière de cette belle Aurore... (p. 384).

* *

11. — Le dernier article (en latin) *Questiones de regalitate Mariæ* (P. Franquesa-F. Sebastian), est une étude spécifiquement théologique sur le concept et la nature de la royauté mariale. C'est à J. de Gruyter, *De Beata Maria Regina*, 1934 (cf. *Ami*, 1935, p. 127) qu'on doit l'initiative d'une recherche *théologique* sur la royauté mariale. Depuis 1934 la pensée catholique s'est affermie et plus d'une affirmation de de Gruyter a été précisée ou corrigée. Après un exposé historique des études et des controverses sur la question, l'A. aborde son point de vue personnel ; analyse du concept de « reine »; analyse du processus analogique, à la lumière duquel sera définie la royauté de Marie. S'inspirant de S. Thomas, l'A. découvre dans le « roi » deux éléments, l'un statique, la supériorité et la primauté (*eminentia et primatus*), l'autre, dynamique, dérivant du premier, l'exercice du pouvoir, de l'autorité. L'élément statique, pour la Reine, sera l'union au roi comme tel, et la participation de sa royauté en raison même de cette union : la Reine doit être l'Epouse du Roi. L'élément dynamique du concept de Reine doit être placé toujours dans le domaine souverain, l'autorité, mais avec quelque chose du caractère féminin, la « maternalité ». L'application analogique de ces notions au Christ et à la Vierge nous fera pénétrer la nature de la royauté de Marie. C'est l'association intime de Jésus et de Marie qui est le fondement de cette royauté et en fournit l'élément statique :

Comme le Christ, nouvel Adam, est notre Roi parce qu'il est non seulement Fils de Dieu, mais aussi notre Rédempteur, de même, par une certaine analogie, on peut affirmer également que la Sainte Vierge est Reine, non seulement parce qu'elle est Mère de Dieu, mais aussi parce que, comme une nouvelle Eve, elle fut associée au nouvel Adam... (Encycl. *Ad cœli Reginam*, n. 37).

L'élément dynamique est la conséquence de cet élément statique ; Pie XII le note expressément :

De cette même union avec le Christ, découle cette puissance royale qui l'autorise à distribuer les trésors du royaume du Divin Rédempteur ; enfin, cette même union avec le Christ est source de l'efficacité inépuisable de son intercession maternelle auprès du Fils et du Père. (Id., n. 38).

Efficacité qui, selon la prière de Pie XII (1^er^ nov. 1954) « pénètre jusqu'au plus intime des cœurs et les touche dans leur essence profonde, en ce qu'ils ont de spirituel et d'immortel ». Mais quelle est la nature de cette efficacité ? Bien des théologiens ont abordé cette question. La plupart abandonnent l'idée d'une causalité *physique* et réservent à l'*intercession efficace* le rôle de la royauté mariale, telle qu'elle convient à l'Epouse du Christ. Notre auteur semble vouloir aller plus loin : de l'association intime du Fils et de la Mère, il doit résulter que « l'influence de Marie ne peut être disjointe de l'influence du Christ ». Dans cette influence « il n'y a pas deux principes, mais un seul, total et adéquat ; il n'y a pas deux opérations, mais une seule en laquelle tout ce qui est substantiel vient du Christ, et cependant possède le caractère maternel que la Rédemption a permis à Marie de posséder. »

(*A suivre*). A. MICHEL.

* * *

CHRONIQUE D'APOSTOLAT SOCIAL

Crise du pouvoir et crise du civisme

(*Suite.* — Voir *Ami* du 18 octobre)

2e Partie : **DOCTRINE**

BIEN COMMUN ET POUVOIR POLITIQUE

par Mgr de SOLAGES
Recteur de l'Institut Catholique de Toulouse

C'est un sujet classique, déjà traité dans le passé des Semaines Sociales. S'il est repris par Mgr de Solages, — et de façon magistrale, — ce n'est pas pour rééditer ce qui a été tant de fois enseigné. Mais une nécessité de l'heure invite à reviser nos positions. Les thèses chrétiennes, immuables en leur fond, ont sans cesse besoin d'être confrontées avec la réalité, pour s'y insérer et en rester le ferment animateur.

Mgr de S. part donc de la théorie classique, telle qu'elle a été exposée par le maître de Salamanque, Fr. de Vitoria (en 1528). Le rappel en est clair, riche d'applications toujours neuves.

Mais voici qu'en un siècle de transformations profondes et rapides, notre vision du monde se modifie. Dans le passé, les changements s'opéraient si lentement qu'une génération pouvait penser par rapport à un univers stable. Impossible aujourd'hui. La théorie du Bien Commun et du Pouvoir vont s'en trouver affectées.

« Premièrement ces tâches du pouvoir politique étaient autrefois relativement simples et circonscrites : assurer la police, rendre la justice, défendre le territoire... De nos jours, au contraire, les sociétés sont devenues beaucoup plus *complexes* dans leurs structures et presque indéfinies dans leurs tâches...

Deuxièmement, l'autonomie du pouvoir politique était autrefois presque complète en chaque pays indépendant... De nos jours, au contraire, les rapports d'*interdépendance* ont pris une telle ampleur qu'il n'est pas de pouvoir politique qui n'ait constamment à tenir compte de ce qui se passe, non seulement chez lui, mais dans tout l'ensemble de l'espace international...

Troisièmement, la stabilité des conditions d'exercice du pouvoir était si grande que, le plus souvent, les tâches à poursuivre apparaissaient clairement et variaient rarement au cours d'un règne... ; de nos jours, au contraire, *l'évolution* dans le temps de ces conditions générales qui commandent la détermination du Bien commun est si rapide, que la première tâche du pouvoir politique est de s'efforcer de la définir » (p. 136).

Sans doute la théorie classique garde sa valeur, mais il y a une nouvelle manière qui s'impose d'envisager le Bien commun et les tâches du Pouvoir politique. Pour nous en faire prendre conscience, Mgr de S. reprend chacune des caractéristiques qu'il vient d'énumérer, — en commençant par la dernière, car elle commande les deux autres.

1° *L'évolution humaine dans le temps.* — La répercussion va s'en faire sentir sur le Bien commun et sur le Pouvoir. Avec des situations nouvelles surgissent des problèmes nouveaux. On ne voit pas immédiatement ce qui est conforme au Bien commun. Un seul exemple : on croit aller dans le sens du progrès social en avançant l'âge des retraites; mais n'est-ce pas aller à l'encontre du progrès qui a considérablement allongé la durée moyenne de la vie ? Ainsi, « du seul fait de l'évolution générale d'une civilisation, le contenu concret du Bien commun se modifie et sa détermination devient plus incertaine » (p. 138).

Du coup la tâche du Pouvoir est transformée. Jusque-là, il pouvait « laisser faire », puisqu'il suffisait de laisser les hommes à des opérations traditionnelles. Désormais, entraîné dans un courant très rapide, il doit prévoir, choisir une orientation, mais d'abord essayer de la deviner. Certains choix sont délicats : investir, c'est priver la génération présente au bénéfice de la génération future ; et comment déterminer les meilleurs investissements : barrages ou centrales atomiques ?

Le choix décidé, comment amener l'ensemble de la nation à œuvrer pour sa réalisation ? On ne peut se refuser à reconnaître que « de par la nature même des choses, un rôle plus actif du Pouvoir, un dirigisme... au sens le plus général du terme, est devenu une nécessité » (p. 139).

2° *L'inter-action croissante des Etats.* — Pour remplir sa tâche, l'Etat n'est plus libre comme autrefois. Il se heurte à cette deuxième caractéristique d'une intrication de plus en plus serrée des relations humaines. Nous ne vivons plus à l'époque où une décision prise dans l'empire de Chine restait ignorée et n'empêchait nullement la politique française de suivre son cours. Voici désormais que se dégage la notion très correcte du Bien commun qui dépasse les particularismes nationaux et qui même conditionne la vie des diverses nations : un Bien commun international.

La même logique qui, du bien commun national a tiré la nécessité d'une autorité nationale pour le promouvoir, conduit à réclamer l'avènement d'un pouvoir supra-national. Est-ce à dire que les diverses souverainetés doivent abdiquer et s'effacer devant un pouvoir européen, puis mondial, unique?

« Non pas ! Où la logique nous entraîne, ce n'est pas au Pouvoir politique unique en tout domaine, mais au Pouvoir politique unique en certains domaines, ce qui équivaut à une structure fédérale du pouvoir politique. Dans une structure fédérale comme celle de la Suisse, je prends cet exemple voisin pour fixer les idées, certains domaines, celui de la politique étrangère, par exemple, ou celui du commerce, ressortissent au pouvoir confédéral ; en d'autres, l'instruction publique par exemple, le canton garde le pouvoir de dernier mot, il reste souverain » (p. 142).

3° *Le développement croissant de la vie économique et sociale.* — « Le développement extraordinaire de la vie économique contemporaine a rendu cet élément de base du bien commun qu'est le bien commun économique singulièrement complexe ». Et l'on voit s'enchaîner une série de problèmes. Comment déterminer le bien-être collectif? Comment équilibrer production et répartition? Car produire beaucoup suppose que l'on renonce provisoirement à des biens d'usage immédiat : des logements ou des barrages ? Et dans les biens d'usage, lesquels sont les plus utiles à l'homme, le tabac, l'alcool, ou le lait, la maison ?

Encore ne faut-il pas s'hypnotiser sur la production industrielle. Des problèmes généraux conditionnent l'essor industriel, comme l'aménagement du territoire ou la recherche d'un optimum démographique. Et surtout il y a des biens supérieurs au bien-être matériel à ne pas oublier. Qui détient l'autorité a aujourd'hui l'impérieux devoir de déterminer la voie à suivre. Comment y réussir ? L'Etat se voit donc obligé de s'adjoindre de nouveaux organes adaptés aux tâches nouvelles.

« Comment concevoir ces organes ? Corps intermédiaires dotés de pouvoirs réglementaires, ainsi que les catholiques sociaux l'ont longtemps préconisé, ou magistratures économiques ou autres, vers lesquelles ils semblent incliner aujourd'hui ? L'essentiel est que la formule adoptée — qui pourrait d'ailleurs varier selon les cas — assure au maximum le service du bien commun, car tout autant que des organes compétents, il importe d'avoir des organes indépendants » (p. 144).

En conclusion, Mgr de S. rappelle la grande leçons de l'histoire : les institutions sont impuissantes sans les mœurs. En rénovant ses institutions, notre pays attend une reprise d'esprit civique.

* *

L'INDIFFERENTISME DU CHRETIEN ?

par le R. P. d'OUINCE, S. J.

Le titre de cette leçon est ponctué d'un point d'interrogation. En face des options politiques qui se partagent le monde, le chrétien, au nom de sa foi, doit-il s'engager et en quel sens ? Ou, à l'inverse, n'est-il pas obligé à un détachement, qui, s'il ne le retire pas de la bagarre, du moins émousse ses armes et le rend inefficace ? Pour répondre à ce problème avec les nuances désirables, le R. P. procédera par étapes successives, dont chacune marquera une avancée vers la réponse complète.

1re étape :
« *Pas de politique* » ou « *Politique d'abord* » ?

Le chrétien est pris à partie par des voix contradictoires. Les unes lui reprochent son désintéressement politique ; les autres dénoncent son ingérence envahissante.

Les premières émanent des marxistes et le R. P. cite le mot de Lénine : « La croyance au bonheur éternel est l'eau-de-vie dans laquelle la bourgeoisie noie les remords de sa mauvaise conscience » (p. 149). Même si le chrétien prétend combattre l'injustice, sa morale, son sens évangélique le frappent d'inefficacité : il lutte à armes inégales avec des partenaires sans scrupules, prêts à jouer de la violence et de la ruse. Or ce reproche est grave par ses conséquences. Car,

« nous vivons à une époque d'humanisme et d'efficacité. Et l'une des convictions les plus tenaces de la conscience contemporaine est qu'une doctrine qui empêche l'homme de faire face aux devoirs immédiats de sa condition terrestre ne peut pas être une doctrine vraie » (p. 150).

A l'opposé, nous pourrions entendre le chœur du laïcisme, suspectant l'action du chrétien. Derrière ses interventions, il croit apercevoir le spectre du cléricalisme. Le fidèle n'est-il pas le docile instrument d'une Eglise ambitieuse d'étendre son hégémonie temporelle ?

Mis au banc de l'accusé, le chrétien doit faire son examen de conscience. Certes deux tentations le guettent : l'absentéisme ou l'exagération du « politique d'abord ».

Cette dernière tendance, représentée naguère par l'*Action Française*, a été reprise, d'un autre point de vue, par le progressisme. Le R. P. l'a magistralement résumée. Aussi, bien que notre intention ne soit pas de minimiser l'autre tentation, nous citerons volontiers cet important passage :

« La tentation des chrétiens progressistes consiste à attribuer aux structures de la Cité une vertu si décisive que l'action révolutionnaire détruisant le capitalisme leur apparaisse comme le préambule indispensable à tout effort d'évangélisation. Leur argument peut se schématiser en quelques propositions simples. Il y a un sens, une marche inéluctable de l'histoire. Cette marche, le marxisme l'a découverte comme une vérité scientifique. Le chrétien doit la reconnaître comme le plan providentiel, l'intention de Dieu sur l'humanité. S'opposer à cette évolution, soit par la violence, soit par la simple inertie d'une attitude neutraliste, c'est tomber dans une faute analogue à celle (d') un éducateur qui ne voudrait pas permettre à un enfant de grandir... L'enseignement actuel de l'Eglise, lié à une structure capitaliste périmée, complice de l'oppression et de l'injustice, est indéchiffrable pour les masses populaires. Seuls lui sont intelligibles les appels de l'Esprit mêlés aux aspirations confuses de la classe ouvrière, tendue vers un avenir meilleur. En dépit de son idéologie athée, l'idéal marxiste de libération ouvrière est chargé de plus de valeurs évangéliques que l'enseignement sclérosé d'un christianisme bourgeois...

La première démarche de l'apôtre est donc de faire un acte de foi en la présence de l'Esprit-Saint, secrètement présent à la conscience ouvrière en quête de libération... C'est en collaborant loyalement à l'avènement de la Cité marxiste que le chrétien pourra un jour la sauver... » (p. 152).

Le chrétien fidèle à la vérité gardée par l'Eglise saura éviter la double tentation de l'absentéisme et du progressisme. Il n'attache pas une valeur exagérée et presque idolâtrique aux structures politiques. Il ne les croit pas non plus négligeables. Il reste dominé par un idéal, mais un idéal qui doit passer dans toute sa vie.

« Le chrétien aspire à faire du monde une image du Royaume de Dieu. Il tend à ce que la Volonté du Seigneur s'accomplisse sur la terre comme au ciel. Toute vie religieuse sincère doit s'incarner dans des réalisations temporelles » (p. 153).

Aussi, au terme de cette première étape, le R.P. pose cette conclusion : « Si l'on entend par indifférentisme une désaffection à l'égard des tâches de la vie publique... il n'y a *pas de place à l'indifférentisme* dans le conscience du chrétien » (p. 154).

2e étape :
La foi chrétienne et les programmes politiques

Dans cette nouvelle étape la première réponse va se préciser. Si le chrétien doit s'engager, ne trouve-t-il dans sa foi qu'une motivation ? ou bien trace-t-elle une orientation ? Les voies qui s'ouvrent devant lui sont-elles indifférentes ? Les engaments multiformes qui le sollicitent échappent-ils ou non à la régulation de la foi ? Bref — et c'est le sens précis de la question — « y a-t-il une conception chrétienne du Bien commun ?

Existe-t-il une politique chrétienne ? » Pour répondre à cette question, il faut distinguer entre l'attitude de l'Eglise et celle du chrétien.

Une interrogation de l'histoire permet cette conclusion empirique : « L'Eglise professe le dualisme des pouvoirs religieux et séculiers. Elle s'est accommodée des divers régimes politiques, tout en protestant contre les abus de chacun d'eux. Elle enseigne au chrétien le loyalisme à l'égard du pouvoir établi, elle refuse de s'inféoder à ce pouvoir » (p. 156).

Si l'on interroge sa doctrine, on la trouve fondée sur les paroles de Jésus : « *Mon Royaume n'est pas de ce monde* ». Proclamation qui met fin aux rêves de messianisme temporel. Elle est un « refus de prendre en charge la conduite de la Cité temporelle » (p. 157).

« *Rendez à César ce qui est à César* ». Cette nouvelle sentence du Christ complète la précédente. Elle pose le principe du respect du pouvoir légitime et la relative autonomie de ce pouvoir temporel. L'Eglise du Christ ne s'ingèrera donc pas dans son action ou son évolution. Elle s'accommodera des formes les plus diverses de gouvernement, « sachant bien qu'aucune réalisation terrestre ne peut répondre pleinement ni aux aspirations de l'homme ni aux exigences de Dieu. Il n'existe pas de fin temporelle de l'histoire » (p. 157).

En ce sens on pourrait parler de l'indifférentisme de l'Eglise en matière politique. Elle n'encourage pas pour autant l'indifférentisme du chrétien membre de la société temporelle. L'Eglise va même se faire son éducatrice.

« *Soit que vous mangiez, soit que vous buviez... faites tout pour la gloire de Dieu* ». Ce texte rappelle au chrétien que toute son activité profane doit être pénétrée par sa foi.

Mais qu'est-ce au juste qui peut procurer la gloire de Dieu? L'Eglise l'enseigne à ses enfants. Aussi bien qu'une doctrine de l'homme, elle leur présente en effet une doctrine de la Cité. « Comme la perfection de l'homme individuel consiste à restaurer en lui l'image de Dieu, la perfection de la communauté humaine, que le laïc chrétien contribue à construire, est de reproduire l'image de la Cité de Dieu » (p. 158). Et le R. P., dans une très belle formule, qui sera ensuite développée, montre comment les exigences de la cité chrétienne doivent répondre « aux privilèges de la Cité future » :

« Ces privilèges nous ont révélés par la foi. L'esprit maîtrisant la matière, c'est le dogme de la résurrection de la chair. La communauté triomphant des oppositions égoïstes, c'est le dogme de la communion des saints. L'unité consommée dans l'épanouissement des personnes et la liberté de l'amour, c'est le dogme de la participation à la vie trinitaire » (p. 158).

Toute l'activité politique du chrétien en est éclairée et guidée. Ce ne serait pas assez de faire progresser la technique, si la prospérité matérielle est obtenue aux dépens de l'union des hommes. La cohésion d'une communauté n'est pas souhaitable, lorsqu'elle se soude dans l'étouffement des libertés et de la foi chrétienne.

Au terme de cette deuxième étape, le R. P. peut conclure : indifférente aux systèmes politiques, l'Eglise maintient dans le cœur de ses fidèles un idéal, où ils trouvent les critères de leur activité politique. Elle fixe la fin de la société politique ; elle laisse aux chrétiens, sous leur propre responsabilité, la détermination des moyens les plus appropriés pour atteindre cette fin.

3e *étape : Sous le contrôle de l'Eglise*

Une dernière précision va nuancer la précédente conclusion. Car l'Eglise ne se tient pas toujours dans la sereine région des principes. Parfois elle n'hésite pas à descendre au niveau des moyens, en ce domaine où nous avons reconnu la liberté du chrétien, à les juger, à les promouvoir. Par exemple, dans le problème si actuel de la paix, que de directives n'avons-nous pas reçues de l'Eglise, soit pour dénoncer la course aux armements, soit pour condamner l'usage de certaines armes, soit pour indiquer les institutions capables d'établir une collaboration entre les nations ?

« C'est, en effet, que l'Eglise est éducatrice des consciences et que l'éducation ne consiste pas seulement à enseigner des vérités abstraites, mais à assister et à contrôler dans des options concrètes l'exercice progressif de la liberté » (p. 162).

Au terme de cette recherche, l'indifférentisme se trouve rejeté de la condition du chrétien. S'il arrive à ce dernier d'y succomber, c'est par une défaillance personnelle qui n'est pas imputable à sa foi. L'Eglise dont il est membre l'entraîne à une fin qui dépasse celle de la terre ; elle le préserve de l'idolâtrie pour les grandeurs d'ici-bas. Mais elle sait aussi l'importance des conditions sociologiques pour la destinée éternelle de l'homme ; aussi, loin de prôner l'absentéisme, elle convie ses enfants à l'engagement ; et tout en les laissant libres de leurs options politiques, elle ne manque pas de les assister pour que leur action prépare véritablement la Cité de Dieu.

« Modestie et fierté du chrétien. Sa foi ne lui confère aucune supériorité dans le domaine des techniques politiques : il devra forger sa compétence à ses propres risques par l'étude et l'expérience. Mais sa foi lui révèle la fin transcendante de l'histoire qui juge les formes successives de la Cité des hommes » (p. 163).

* *

LA NOTION DE LEGITIMITE ET LE CONSENTEMENT DU CITOYEN

par S. Exc. Mgr BLANCHET
Recteur de l'Institut Catholique de Paris

La question est classique. Son intérêt ne cesse pas d'être actuel. S. Exc. expose donc une fois de plus une théorie, qui se trouve certes dans tous nos manuels, mais qu'il était nécessaire de placer au centre des travaux de cette Session : doctrine traditionnelle qui demande à être confrontée aux besoins de notre époque.

1° *Fondement religieux du pouvoir.* — S. Exc. part des textes bien connus de saint Paul (Rom., XIII, 1-7 ; I Tim., 1-2 ; Tit. III, 1) et rappelle à leur propos la remarque du P. Prat : que l'Apôtre « par une exception peut-être unique se tient ici constamment sur le terrain du droit naturel et trace aux fidèles leur devoir en tant que

citoyens et en tant qu'hommes ». (*Théol. de saint Paul*, II, p. 393).

Cet ordre naturel a été maintes fois défendu par les Papes, en particulier par Léon XIII. Qu'il suffise de rappeler l'enchaînement de sa démonstration : pas de plein développement humain sans société ; pas de fonctionnement de la société sans autorité ; comme la société dérive de la nature, et donc de Dieu, ainsi l'autorité. D'où son caractère sacré, son droit à lier les consciences.

Cette démonstration paraît incontestable. Cependant, devant certains esprits modernes, chacune de ces notions maîtresses auraient besoin d'être expliquées et justifiées. Ne touche-t-on pas ici la profondeur du drame de notre époque, où tout est remis en question ?

« ... notion de nature, une des plus équivoques qui soient, et dont il faudrait à la fois circonscrire le sens et établir le bien-fondé ; idée de constance et d'universalité de la nature humaine, combattue avec la violence que l'on sait, et il y aurait lieu d'examiner sur quoi portent ces attaques et ce qu'elles laissent d'intact ; idée de droit naturel, objet de conflit entre les philosophes du droit ; idée de la personne, de la société, de leurs rapports, d'une hiérarchie de valeurs absolues, de Dieu dans ses relations avec le monde.... » (p. 170).

D'autre part ce déroulement d'une pensée sur le plan des essences semble à nos contemporains un jeu intellectuel sans prise sur le terrain concret des existences. Aussi, sans méconnaître le réalisme profond et donc le bien-fondé d'une philosophie des essences, S. Exc. souligne l'intérêt qu'il y aurait à replacer nos thèses traditionnelles dans une autre perspective,

« ... à montrer comment la doctrine de l'Eglise, avec la philosophie qu'elle renferme, met hardiment en lumière tout ce qui assujettit l'homme bon gré mal gré à des conditions qu'il lui faut reconnaître et sous lesquelles il retombe, même si orgueilleusement il les nie et, en même temps, tout ce qui en lui est tourment et inquiétude, tout ce qui lui interdit de s'enfermer dans les limites d'une individualité close ou de s'en tenir à l'acceptation passive d'un utilitarisme social, tout ce qui en lui est appel de « l'autre », et non pas seulement des autres hommes, mais de valeurs à la fois concrètes, absolues et universelles, faute de quoi rien ne tombe d'aplomb, rien ne peut s'orienter fermement dans son être personnel ni dans les sociétés auxquelles il participe.

Ce ne sont là que des indications. Retenons seulement que la doctrine qui a été exposée n'est pas l'agencement facile de quelques concepts sommaires, qu'elle suscite les plus graves réflexions et ouvre la voie aux plus actuels problèmes » (p. 170-71).

L'autorité possède donc un reflet de la Majesté divine. Cette conclusion s'adresse au pouvoir considéré « *in abstracto* ». Mais qu'en est-il à le considérer « *in concreto* » ? Peut-on l'affirmer des pouvoirs si différents que nous présente l'histoire, soit dans la variété des régimes, soit dans la succession des dynasties ? Là encore le service du bien commun habilite le chef ou le gouvernement que les circonstances ont amené au pouvoir. Le passage de la situation de fait à la situation de droit ne se fait pas sans un consentement du peuple, quelle qu'en soit d'ailleurs la forme.

2° *Indépendance et limites du pouvoir.* — Gérant du bien commun, le gouvernement doit planer à une certaine hauteur, dominer les intérêts particuliers, ne pas se laisser domestiquer par eux. L'indépendance, telle est la prérogative qu'il doit défendre. « C'est son honneur, à certaines heures, de sauver un peuple malgré lui, de savoir mieux que lui ce qu'il doit vouloir, en dépit des caprices qui l'emportent, l'aveuglent... de maintenir la direction de salut, de faire l'avenir en imposant au présent les disciplines et les sacrifices nécessaires » (p. 175).

Indépendance, et cependant dépendance. Il est un risque pour le chef, c'est de s'isoler de ceux qu'il gouverne, de s'affranchir de tout contrôle. La gérance du bien commun impose cette liaison vivante et incessante avec la nation. L'oubli du bien véritable de l'homme conduit à la tyrannie. Alors le pouvoir détruit ses propres fondements. C'est à ce propos que se posent les questions du tyrannicide et de l'insurrection. On sait quelle place elles ont tenue dans l'enseignement de l'Eglise. S. Exc. rappelle à juste titre les enseignemnts de Pie XI dans son encyclique *Firmissimam Constantiam,* du 28 mars 1937, aux évêques du Mexique.

La doctrine de l'Eglise entraîne donc un devoir de servitude, soit pour les citoyens, soit pour les chefs. De part et d'autre cette servitude revêt la noblesse de celle que le Christ a professée et dont il a donné l'exemple.

« Lorsque le citoyen obéit aux chefs de la cité et aux lois qui la régissent, ce n'est pas à des volontés d'homme qu'il se conforme, c'est au bien commun dont ils sont les gardiens responsables qu'il apporte son adhésion ; c'est le règne du droit qu'il assure, c'est le perfectionnement des vies qu'il veut et qu'il accomplit pour sa part et à son rang ; c'est Dieu qu'il sert dans ses frères humains. »

(De même) « il y a une servitude de ceux qui gouvernent, car le vrai chef ne gouverne pas pour soi, ni pour le contentement de son ambition personnelle; il est le serviteur du bien commun... Il a charge d'hommes, charge de sociétés humaines, et il sait qu'il n'est guère de plus fécond emploi d'une vie. Aussi l'Eglise prie pour les chefs ; elle honore leur fonction ; elle sait qu'ils ne sont que des hommes sans doute, et elle demande à Dieu qu'ils ne soient pas au-dessous de ce qu'exige leur rôle, car il y a va de plus qu'eux-mêmes » (p. 184).

* *

LE PUBLIC ET LE PRIVE

par René THERY

professeur à la Faculté libre de Droit de Lille

La manière ordinaire de saisir ces deux notions n'est-elle pas de les opposer comme deux ennemies? Aujourd'hui particulièrement, qui ne déplore l'amenuisement du secteur privé, les envahissements du public, les empiètements de l'Etat ? R. Th. va nous servir de guide. Il élucidera pour nous ces notions déformées à force de simplisme ou de complexes passionnels. Cette élucidation permettra une juste appréciation de la situation présente et la fixation de quelques orientations.

1° *Les notions et leur signification.* — *Privé* et *public*, de prime abord, s'opposent comme « *fermé* » et « *ouvert* ». Non au sens bergsonien de ces qualificatifs, mais au sens plus courant : fermé, ce qui m'abrite et m'isole ; ouvert, ce qui est accessible à tous.

Une réflexion sur la personne humaine permet d'établir la signification de ces notions et leur caractère complémentaire. La personne, sous un certain aspect, est unique, irremplaçable, avec sa destinée et sa vocation propres. Elle doit se défendre pour se réaliser dans sa propre ligne. Le *privé* assure cette réalisation.

La personne est aussi ouverture, appel à une communion ; elle se réalise, d'autre part, dans l'infirmité d'une vie charnelle (l'homme n'est-il pas le plus infime des esprits ?) Sa faiblesse appelle l'aide de tous. Le *public* a cette mission « de garder et de promouvoir l'humain en moi et dans le monde ».

« Il le fait par la censure qui contrôle la fidélité de chacun au type normal de l'homme, et par la police qui y ramène ceux qui s'en écartent. Il le fait par la consécration qu'il donne à nos actions et à nos œuvres quand une fois achevées il les juge valables. Il le fait enfin par l'entr'aide qui nous procure les conditions générales d'une vie pleinement humaine » (p. 191).

Ne confondons pas, dès lors, *privé* et *personnel*. Le public aussi bien que le privé est au service de la personne, et ni l'un ni l'autre ne recouvrent exactement le personnel.

De même le privé ne s'oppose pas au public, comme l'individuel au social ou au collectif. Car il y a un *social privé*, dont les exemples sont assurément nombreux en nos œuvres privées, nos sociétés artistiques ou commerciales.

Mais nous nous demandons surtout quel rapport il y a entre le *public* et le *politique*. Car lorsqu'on entend dénoncer les empiètements du public, n'est-ce pas à l'Etat qu'on s'en prend ? A la vérité le lien est étroit entre eux deux, sans aboutir encore à la parfaite identification.

« (Il s'en faut) que tout le public soit organisé ou susceptible de l'être : même les régimes totalitaires ne peuvent entièrement contrôler l'opinion publique. Et d'autre part, toute organisation de la vie publique n'est pas politique, ou du moins étatique : à preuve, l'administration municipale.

Mais il reste vrai de dire que l'organisation de la vie publique n'est plénière, n'est achevée que dans et par la société qui assume, avec une autorité souveraine, l'entreprise du « bien public » : la société politique » (p. 193).

2° *La situation présente.* — Si l'on compare la société française à quarante ans de distance : 1914 et 1954, on est frappé de la différence entre les deux régimes.

1914 : une société caractérisée par la primauté du privé, et la séparation nette entre le privé et le public.

1954 : la société a bien évolué. La primauté du privé s'efface; la distinction entre les deux secteurs perd de sa netteté.

Plus intéressante que ces prises de vue successives, mais qui donnent un aperçu statique de la situation, est la considération du dynamisme, du mouvement en lequel le monde est entraîné.

— *a*) D'une part, des forces poussent à l'expansion du public. Nous ne pouvons ici que les énumérer : le perfectionnement des techniques, le progrès des sciences de l'homme, le sentiment démocratique ou prise de conscience de la Cité, les conflits mondiaux qui nous ont soumis à l'apprentissage de la planification et des contraintes.

Parmi ces forces, la plus puissante est le développement des techniques. « Il joue, d'une part, sur les mentalités et les mœurs pour les plier à l'uniformité et à l'anonymat, et, d'autre part, sur l'organisation publique pour en accroître le besoin et les moyens. Il agit en provoquant la concentration des activités économiques et sociales, mais surtout en développant la circulation des hommes, des produits et des idées » (p. 196). Le rassemblement des hommes en de grosses agglomérations, la misère du prolétariat, la démesure menaçante de certaines sociétés privées, autant de raisons, liées au développement des techniques et qui nécessitent l'intervention du pouvoir, c'est-à-dire l'extension du secteur public.

D'autres techniques ont pris leur essor, dans l'ordre des sciences de l'homme. Ce que l'on regardait jusqu'ici comme fatalité inéluctable devient objet de prévision et d'une certaine manière soumis à des plans.

« On ne se résigne plus au paupérisme, aux crises, aux disettes, aux épidémies, à la dépopulation ou à la surpopulation : c'est que l'économie, la statistique, la sociologie, la démographie nous font entrevoir comment surgissent, et donc comment peuvent être évitées, les grandes catastrophes qui éprouvent l'humanité et mettent en péril les Etats. Mais qui, sinon l'autorité publique, aurait la sagesse et le pouvoir de soumettre à des plans le jeu des « forces aveugles » ? L'initiative privée,? dans son ignorance et sa liberté, c'est l'irrationnel que le technocrate veut éliminer » (p. 196-197).

— *b*) D'autres forces résistent au « public ». Constatons d'abord que certaines des causes dont on a reconnu l'influence favorable au public, jouent parfois en sens contraire et en faveur du privé. Des progrès techniques comme la radio, la télévision, l'automobile, peuvent favoriser la vie de famille. La richesse, plus largement répandue, développe le goût et les possibilités de l'indépendance.

Le privé, en dépit du mouvement de concentration et de « publicisation », garde sa vigueur. Il est banal de relever la résistance de l'instinct d'appropriation individuelle. Plus intéressante la constatation du succès d'un personnalisme conscient ou d'un renouveau de la famille. La Russie soviétique elle-même doit composer avec ces survivances toujours renaissantes du « privé ».

3° *Orientations.* — Ces constatations défendent de s'abandonner à un courant jugé insurmontable. Elles conseillent au contraire d'assumer notre destin « en pleine liberté et d'abord en pleine lucidité ». D'où les orientations que dégage R. Th. soit pour la pensée, soit pour l'action.

Un effort de pensée doit liquider certains préjugés qui emprisonnent leurs victimes dans une complaisance à un ordre de choses dépassé ou les dressent systématiquement contre toute expansion du public. Une pensée libre, jugeant objectivement, cherche à déterminer le point d'équilibre entre le public et le privé. La conviction de l'A. est que « le privé et le public souffrent à la fois d'anémie : il faut donc dépasser leur opposition qui est superficielle et s'attacher au problème de civilisation qui l'englobe et la domine » (p. 201).

Sur le plan de l'action, l'A. essaie de déterminer le volume qui revient à chaque secteur. Tâche malaisée, très approximativement, appelant des ajustements incessants. Le principe qui servira de guide est le suivant : maintenir des secteurs distincts (avec des zones de transition) et « attribuer à chacun d'eux les tâches qui, de façon prépondérante, correspondent à sa vocation naturelle ». La famille est d'ordre privé. Mais l'économie ? A titre d'indication encore, R. Th. propose de distinguer entre la *planification* et l'*exploitation directe*. « La première traduit la volonté d'instaurer un ordre rationnel s'inspirant des besoins de tous : elle répond bien au génie du public. » La seconde vise immédiatement des intérêts particuliers : « les particuliers sont naturellement plus aptes à les percevoir et à s'y adapter » (p. 202). Cette indication très générale appelle évidemment des nuances selon les diverses branches de l'économie.

Par dessus tout, ce qui importe, c'est la qualité, la vitalité, la santé de chaque secteur.

« Ce sera donc pour nous un souci constant que de vivifier en même temps le privé et le public. Ceci ne peut se faire qu'à partir de l'homme, de la personne, qui les utilise et les anime à la fois. Il s'agit de développer en chacun et le goût et le sens des responsabilités, et donc de procurer à tous une possibilité de participation effective à la vie publique et d'initiative individuelle dans les activités privées » (p. 203).

Nous sommes bien loin du compte. Aussi le cours se termine-t-il par un appel à la générosité, cette qualité qui, avant d'être vertu, est une qualité vitale, l'élan, dans la confiance, pour le don [1].

(*A suivre*). A. TILLET.

* *

Initiation civique, par Gilbert BLARDONE, Michel CHARTIER, Joseph FOLLIET, Henri VIAL. — Collection « Savoir pour Agir », 390 p., 640 f. — Lyon, Chronique Sociale de France, 16, rue du Plat.

Ce volume fait suite à l'*Initiation Economique et Sociale*, dont l'édition a été si rapidement épuisée. Nul doute que cette nouvelle « *Initiation* » ne connaisse le même succès et même le dépasse. Elle se recommande en effet par les mêmes qualités de clarté, d'exactitude doctrinale, de souci pédagogique ; elle l'emporte sur la précédente par la nouveauté de certains chapitres que l'on chercherait vainement ailleurs.

Comme il faut s'y attendre, ce volume décrit les institutions politiques de la France et les divers régimes politiques. Il fait aussi connaître, et en les situant dans l'histoire récente, les partis politiques actuels. Mieux que cela, il provoque la réflexion sur la raison d'être des partis politiques et l'attitude du chrétien envers eux. Pour terminer, un chapitre original sur l'incivisme des Français, ses causes et les devoirs qui s'imposent aux chrétiens.

Les auteurs ont précisément le souci constant de former le jugement chrétien de leurs disciples. Aussi ont-ils groupé en appendice les principaux textes pontificaux sur lesquels s'appuient leurs exposés et que l'on aura facilement sous la main en cercle d'études.

Car cette « *Initiation* » est conçue pour la formation des jeunes en cercle d'études. Elle a été mise au point après expérience. Sa présentation schématique (qui sait éviter la sécheresse du genre) peut servir de base à une conférence plus développée, avec le secours des ouvrages indiqués dans une bibliographie sommaire; elle se prête aisément à la « conversation dirigée », selon les indications pédagogiques de l'avant-propos.

Une initiation vise un auditoire de jeunes qui reçoivent une première formation. Gageons que beaucoup d'adultes tireront profit de cette lecture, tant il y a à prendre dans ce riche et attrayant volume.

Le Civisme : Semaines Sociales du Canada, XXXII^{e} Session, 1955. — Compte rendu des Cours et Conférences. — In-8, 2 doll. — Secrétariat général, Montréal, 1956.

Un an après la France, les Semaines Sociales du Canada consacraient leur XXXII^{e} session (1955) à l'étude du *Civisme*.

Une Semaine Sociale canadienne est une semaine réduite : après l'ouverture du jeudi soir, ses travaux remplissent les trois journées suivantes, du vendredi au dimanche. A la différence de l'institution française, les conférences destinées à un large public sont plus nombreuses : trois conférences auxquelles s'ajoute le sermon du dimanche matin, dont le sujet était « L'Eucharistie et la société ».

Tel cours nous a paru très superficiel, comme celui qui avait pour titre : « Le civisme et la profession ». Par contre nous signalons l'admirable allocution de S. E. le cardinal Léger, archevêque de Montréal : appel à la conscience civique, tableau de l'incivisme actuel, grandes lignes d'une action de redressement. La S. S. s'était proposé un objectif plus limité qu'à Rennes. On n'y trouve donc pas une analyse du pouvoir atteint de crise, mais une série de cours sur le civisme et les institutions politiques, le civisme et la famille, l'éducation du civisme : enseignement théorique et pratique, envisagé dans les diverses matières scolaires et dans la vie écolière, avec les prolongements du scoutisme ou de la J.E.C.

La vie moderne partout la même sécrète les mêmes maladies : l'incivisme en est une. Nos amis canadiens réagissent avec vigueur, préoccupés de sauvegarder leurs valeurs françaises et chrétiennes.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

1. — Nicolas CORTE. — **Satan l'adversaire.** 124 p.
2. D^{r} René BIOT. — **Poussière vivante.** 110 p.
3. DANIEL-ROPS. — **Qu'est-ce que la Bible ?** 124 p.
4. Charles LEDRE. — **La Franc-Maçonnerie.** 124 p.
5. R. P. Reginald OMEZ, O. P. — **Supra-normal ou surnaturel ? Les sciences métapsychiques.** 125 p. — Cinq volumes (14×19) de la collection encyclopédique « Je sais, je crois », dirigée par Daniel-Rops. Ils portent les n^{os} 21, 32, 60 et 148 ; 300 f. chaque. — Paris, Arthème Fayard, 1956.

[1] Un numéro spécial de la *Chronique Sociale* (mars-avril 1949) a été consacré à ce sujet, sous le titre *« Vie privée et vie publique »*. Articles de : G. Hahn : Qu'est-ce que la vie privée ? — J. Folliet : Sociologie de la vie privée. — P. Jougelet : Le monde moderne et la vie privée. — R. T. : Droit public et droit privé. — M^{lle} de Lagrande : Les garanties juridiques de la vie privée.

6. Marcel **LEVEQUE. — Mon Curé chez les visionnaires. — 180 p. (14 × 19), 500 fr. — Paris, La Colombe, 1956.**

1. — L'étude sur *Satan* débute par un tableau de la chute des anges. Les chapitres suivants montrent Satan tentateur de nos premiers parents et de Job, en lutte avec Jésus, établissant son royaume parallèlement au développement de l'Eglise, tentant chaque homme et spécialement les premiers moines, s'ingéniant à attirer sur sa personne un culte divin, continuant, même de nos jours, ses « possessions », très dangereux enfin pour nous, à cause de ses influences occultes sur les institutions, la littérature, la pensée contemporaines.

Bien renseigné, l'auteur est très attentif à ne pas majorer la certitude des faits qu'il rapporte et à se garder des descriptions imaginatives, pour se tenir sur un solide terrain doctrinal. On souhaiterait, pour un dictionnaire, un style plus serré.

2. — L'Eglise, après la Genèse, rappelle à l'homme qu'il est « poussière et retournera à la poussière ». C'est vrai. Son corps utilise des *matériaux* de base ; il en constitue par synthèse des substances *organiques*: il y a une *physique* et une *chimie* des éléments vivants, qui réagissent à des excitations purement physiques.

Car le corps n'est pas seulement poussière ; il est « poussière vivante » ; il est construit, entretenu par une force cachée; il meurt quand elle cesse son action.

Bien plus, le corps est une « poussière animée par l'esprit », uni à une âme, dont il conditionne la pensée et l'amour, participant à la vie surnaturelle à laquelle est appelée l'âme et prédestiné lui-même à la résurrection heureuse ou non.

La médecine doit tenir compte de cette union vitale du corps et de l'âme ; elle doit être une « médecine humaine intégrale » et se mettre au service de l'esprit, sans jamais oublier que ni la santé, ni même la vie d'ici-bas ne sont les biens suprêmes de l'homme.

Telles sont les perspectives qu'un savant de grande classe, le Dr Biot, présente avec conviction et clarté.

3. — Daniel-Rops s'est réservé de répondre à cette question : qu'est-ce que la Bible ? Il le fait en un petit ouvrage remarquable. Ce n'est pas que les spécialistes y apprennent du nouveau. Il ne s'adresse pas à eux, mais à la foule des hommes, et même des chrétiens, à qui les connaissances bibliques sont presque totalement étrangères. Il leur résume, sans jamais perdre le contact avec eux, les données si familières aux prêtres sur la Bible, sa formation, ses traductions, son « canon », sur la part de Dieu et celle de l'homme inspiré dans sa composition, sur l'enracinement de la Bible dans l'histoire ; il la présente comme livre de préparation dans l'A. T. de révélation dans le N. T. ; il donne la clé des sens de la Bible ; il montre sa beauté littéraire et sa portée morale ; il rappelle enfin en quelles dispositions elle doit être lue. En appendice on trouve quelques exemples de récits synoptiques des évangiles et une bibliographie.

Nous croyons que nos confrères se plairont à lire cet élégant résumé de leurs connaissances bibliques et qu'ils sauront s'en servir comme instrument d'apostolat.

4. — De la franc-maçonnerie aux multiples aspects, M. Ledré commence par donner moins une définition qu'une description générale (p. 7-10).

Passant à l'histoire, il en divise l'exposé en deux parties : 1° des origines à la Révolution française (ch. II à V, p. 26-69); 2° de la fin de la Révolution à nos jours (ch. VI à VIII, p. 71-109).

Comme son regard s'est fixé principalement sur la Maçonnerie française, et secondairement anglaise, il termine par un chapitre (p. 110-120) où il la suit « à travers le monde » et y ajoute une bibliographie et une table.

La principale source d'information de ce travail, ce qui en fait la nouveauté et la valeur, c'est l'utilisation qui a été faite par l'auteur du fonds maçonnique de la Bibliothèque Nationale. Les parties consacrées à la franc-maçonnerie du XVIIIe siècle et à celle des cent dernières années nous paraissent les plus instructives. Les jugements bien informés, modérés, sévères cependant nous paraissent mériter pleine confiance.

5. — L'objet de l'ouvrage du P. Omez est l'étude de « l'ensemble innombrable et hétéroclite des faits déconcertants » : soulèvement et transport de meubles, lourds ou fragiles ; jets ou chutes de projectiles avec bruits dans les murs des maisons hantées ; envoûtements, sortilèges, prodiges des fakirs, télépathie, lecture de pensées, suggestion à distance, radiesthésie sous toutes ses formes, connaissances de l'avenir, guérisons, précognitions, astrologie, chiromancie, voyance, cartomancie, cristallomancies, phénomènes spirites, etc.

L'auteur rappelle très brièvement l'histoire des études faites sur ce sujet. Il détermine les méthodes à suivre : critique des témoignages, observations compétentes et scientifiquement conduites, expérimentation quand elle est possible, emploi de la statistique, et signale sources d'erreurs. Il montre que la recherche *scientifique* sur les faits métaphysiques n'est ni contraire à la religion, ni interdite par l'Eglise. Il expose l'état actuel de la question, en distinguant les phénomènes psycho-physiques (où la fraude et la crédulité ont la part du lion) et les phénomènes psychologiques, où le subconscient joue un rôle très important. C'est cette seconde catégorie presque exclusivement qui peut devenir l'objet d'une science d'abord complémentaire de la psychologie classique et susceptible, par la suite, d'être intégrée en elle.

Les résultats de cette étude paraissent synthétisés dans une brève formule de M. Ammadou, approuvée et citée par l'auteur (p. 98) : « Les phénomènes *physiques* réputés paranormaux ne sont *pas scientifiquement constatés* ; en revanche, la transmission de pensée, la télépathie et la clairvoyance, ou plus exactement les comportements et les expériences qu'on désigne par ces noms, ont été *scientifiquement établis, sans que leur mécanisme soit encore élucidé.* »

En faisant le point des connaissances actuelles, le spécialiste qu'est le P. R. Omez aidera à l'élucidation de ces mécanismes et contribuera à l'éclosion d'une vraie science métapychique, qui pourrait se constituer.

Sauf quelques termes techniques, l'ouvrage est accessible au lecteur moyen et peut aider à remettre de l'ordre dans les esprits de nos contemporains, influençables à l'excès par tout ce qui paraît étrange dans ce domaine du « paranormal ».

6. — Dans la banlieue parisienne, chaque quinzaine, les dirigeants et dirigeantes d'Action Catholique se réunissent autour de leur pasteur. Après les rapports officiels, la conversation se prolonge sur des sujets variés, mais actuels et religieux. Les auditeurs questionnent brièvement ; le curé répond. Plusieurs causeries eurent pour objet les visionnaires et leurs visions. Un des auditeurs prenait des notes et est censé avoir écrit le présent livre (voir pourtant le Prélude, p. 7, où l'auteur se donne pour un « confrère » prudemment averti par un de ses confrères...).

En des causeries qui se déroulent librement sur neuf chapitres, sont rappelés les faits, surtout contemporains, qui peuvent passer pour merveilleux.

Dans ces libres causeries, l'auteur n'hésite pas à aider ses auditeurs à former leur jugement, non seulement sur des faits du passé, mais sur des événements contemporains et actuels, par ex. Fatima et la danse du soleil, images de Marie versant des larmes, stigmatisés, vrais ou faux ou douteux, apparitions diverses, satanisme, etc. La discrimination est faite entre le vrai et le faux ; les principes sûrs auxquels se réfère l'Eglise sont rappelés ; l'importance souveraine de la Révélation par le Christ et mise en lumière ; en un

style familier où l'esprit caustique ne manque pas et dans un habile désordre, des idées claires sont offertes aux lecteurs. Nous recommandons ce livre de science, de bonne foi et de foi à nos confrères.

Il aura d'autres éditions, qu'il mérite bien. L'auteur y corrigera les citations latines des p. 36 et 53 ; il rendra à Benoît XIV la louange qu'il adresse à Benoît XV (p. 86). Il rétablira la chronologie, bien malmenée, des débuts de la vie religieuse de Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus (p. 38) et ne présentera pas comme autrichienne, ni comme contemporaine de Pie IX exclusivement, la fausse mystique Catherine Filljung, qui naquit (1848), vécut et mourut (1915) dans le diocèse de Metz. Il replacera saint Jacques à la scène de la Transfiguration au lieu d'y mettre à deux reprises (p. 170-171), saint Marc évangéliste, qui n'y assistait pas. Il évitera aussi de dire que Jésus à la tentation, aurait « supporté *l'attrait* du mal comme nous », et connu « *l'attirance* du mal » (p. 117). Mais il ne serait pas convenable d'insister, puisque, paraît-il, c'est un auditeur qui a noté au vol ce qu'il a pu saisir des paroles de son Pasteur. Sûrement celles-ci étaient irréprochables.... Quoi qu'il en soit, le livre, répétons-le, est un tonifiant de bonne marque, aussi agréable à prendre que bienfaisant pour la santé morale et chrétienne d'une foule de nos contemporains.

Mgr A. LANZA et PALAZZINI. — **Theologia moralis. T. II. De virtutibus in specie. — Pars Ia De Virtutibus theologicis ac de Religione.** — XVI + 425 p. (17 x 24). — Rome. Dépôt à Paris, Lethielleux, 1955.

Mgr Lanza, aujourd'hui archevêque de Reggio, fut professeur de Morale au Collège Pontifical du Latran. Palazzini lui succéda dans cette charge. C'est ce dernier qui assure la publication.

A notre connaissance, deux volumes avaient précédé celui-ci : *Theologia fundamentalis* en 1949 (cf. *Ami*, 1949, p. 591-592), et *De castitate et luxuria*, 1953 (cf. *Ami*, 1954, p. 301-302). Le premier portait le seul nom de Mgr Lanza. Pour une présentation complète et détaillée de la méthode, des principes, des mérites du nouvel ouvrage, on voudra bien se reporter aux recensions des deux volumes précédents.

Rappelons seulement que l'ordre suivi ici est celui de la *Somme* de S. Thomas, que les auteurs visent à former des théologiens réfléchis plutôt qu'à les munir d'un catalogue de recettes empiriques ; que par conséquent la part de la casuistique est restreinte, mais qu'en revanche le *status quæstionis* se développe largement, donnant les opinions anciennes et modernes, mentionnant les erreurs les plus récentes, clarifiant les notions et se plaisant aux définitions rigoureuses. Ce manuel, ou plutôt ce traité s'adresse aux esprits réfléchis qui veulent pénétrer au fond des choses et il peut servir de livre de cours sur lequel un professeur basera ses explications et ajoutera des exemples.

Le contenu du volume est suffisamment indiqué par son titre. Parmi les questions qui nous ont paru traitées le plus heureusement, signalons l'exposé et les trois thèses consacrées à la nécessité et aux conditions d'un acte de foi surnaturel, avec la mention d'une opinion qui fut proposée par Vega, condamnée par Innocent XI, renouvelée par Gubertlot, et reprise de nos jours par quelques auteurs tout récents (non mentionnés par l'ouvrage que nous analysons). Selon cette opinion, une foi largement dite, dont le motif formel serait non une révélation divine surnaturelle, mais simplement « le témoignage des créatures », aurait suffi jadis et suffirait encore à fonder une « religion cosmique » capable, avec la seule grâce actuelle adjuvante, de conduire l'homme au salut. Les pages consacrées à éliminer cette erreur (p. 18-24) sont éclairantes et décisives. — Il faut en dire autant des objections contre le caractère vertueux de l'espérance (p. 83-92) ; de l'influence que doit avoir la charité sur les actes des autres vertus pour les rendre méritoires (p. 122-144) ; de la pratique de la charité envers notre propre corps (mutilation illicite, mais transfusion sanguine licite ; narco-analyse, psychanalyse, etc.) — Par contre, bien que soient reconnues les imprécisions et les difficultés actuelles de la loi du repos dominical, cet ouvrage retient la notion d'*œuvres serviles* et les applications déterminées par les anciens moralistes, sans préciser les adaptations souhaitables vu l'état économique actuel (p. 347-350).

Anne LEFLAIVE. — **Epouse du Christ.** Etude sur la bénédiction et la consécration des Vierges. — 140 p. (11,5 x 18). — Paris, Nouv. Edit. lat., 1956.

Cette ouvrage a eu une première édition, mais d'un tirage limité, en 1904. Il reparaît sans changement important, augmenté d'une Introduction et d'un appendice donnant l'Encyclique *Sacra Virginitas* en traduction française.

C'est un commentaire : 1° historique ; 2° liturgique et 3° doctrinal du texte de la Consécration des Vierges tel qu'on le trouve dans le Pontifical romain. Ce texte était tombé en désuétude depuis plusieurs siècles, des fragments en avaient été utilisés dans beaucoup de Congrégations religieuses féminines pour les cérémonies de vêture et de profession. En demandant que les religieuses vivant dans les cloîtres reprennent, sauf graves empêchements, la clôture papale et les vœux solennels, Pie XII a décidé que les formules de la Consécration des Vierges qui figurent au Pontifical soient réservées à ces seules Moniales. Ce volume est donc d'actualité.

Il nous est d'autant plus désagréable de constater de nombreuses imprécisions, références inexactes où à des textes inexistants (2 cas p. 78), contradictions (le vœu de virginité doit être antérieur à la demande de Consécration, p. 74, ce qui n'empêche pas de dire, p. 75, que ce vœu est « *émis* entre les mains de l'évêque » au cours de la cérémonie de la Consécration), négligences de style, qui laissent passer lapsus de doctrine (p. ex. p. 96, 98) ou qui rendent certaines phrases peu claires. Les fautes d'impression sont évidentes, surtout pour les références ; mais elles n'expliquent pas tout.

Quand le livre aura été remis sur le métier et retravaillé soigneusement, nous serons heureux de le recommander : 1° à nos confrères, qui pourront alors en tirer de précieuses indications pour les allocutions de circonstance, qu'il s'agisse de Consécrations, de vêtures ou les professions ; 2° aux Moniales et autres religieuses qui le prendront alors comme manuel pour se préparer au don d'elles-mêmes à Dieu dans l'esprit de l'Eglise. En attendant, on recourra, d'une part à la théologie morale pour la notion de virginité (en particulier à Lanza, *Theol. Mor., De Castitate*, p. 36-39, Marietti et Lethielleux, 1953, et pour l'explication des textes du Pontifical à Dom de Puniet (*Le Pontifical romain, histoire et commentaire*, t. II, p. 156-178. Desclée de Brouwer, 1931). ; ou encore au bref article sur la consécration des Vierges de Lesage, *Dict. pratique de Liturgie romaine*, col. 1085-1087 (Paris, Bonne Presse, 1952), et surtout à l'important ouvrage de R. Metz, *La Consécration des vierges dans l'Eglise romaine* cf. *Ami*, 1955, p. 30).

IMPRIMATUR
Lingonis, die 23 octobris 1956
G. Michel, *vic. gen.*

Le gérant : C. Gaildraud

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)